

MAI 2020



Initiative
Cacao et
Forêts



BILAN PARTIEL DE LA PHASE PILOTE
DE L'INITIATIVE CACAO ET FORÊTS
JANVIER 2018 - DÉCEMBRE 2019



the sustainable
trade initiative



World Cocoa
Foundation



Avertissement : Le contenu de ce rapport a été recueilli et approuvé par les personnes mentionnées, mais ne représente pas nécessairement les opinions de leurs organisations respectives.

TABLE DES MATIERES

INDEX DES SIGLES ET ABREVIATIONS	P. 4
PREFACE	P. 5
RESUME EXECUTIF	P. 9
<i>I. CONTEXTE</i>	P. 12
<i>II. PRESENTATION DE L'INITIATIVE CACAO ET FORETS</i>	P. 13
2.1 Qu'est-ce que l'Initiative Cacao et Forêts ?	P. 13
2.2. Objectifs	P. 13
2.3. Engagements	P. 13
<i>III. MISE EN ŒUVRE</i>	P. 14
3.1. Opérationnalisation du Cadre d'Action et mise en place du Cadre Institutionnel	P. 14
3.2. Actions menées et résultats obtenus	P. 15
3.3. Actions prévues en 2020	P. 32
<i>IV. ACQUIS MAJEURS</i>	P. 35
<i>V. DEFIS</i>	P. 36
5.1. Défis à relever	P. 36
5.2. Dispositions pour relever les défis	P. 36
<i>VI PROPOSITIONS POST 2020</i>	P. 38
<i>VII CONCLUSION</i>	P.38
ANNEXES	P. 40



INDEX DES SIGLES ET ABREVIATIONS

- AVEC** : Associations Villageoises d'Épargne et de Crédits
- BNETD** : Bureau National d'Etudes Techniques et de Développement
- BSSI** : Brigade Spéciale de Surveillance et d'Intervention
- CAC** : Cadre d'Action Commune
- CHC** : Compagnie Hévéicole du Cavally
- CNS** : Conseil National de Sécurité
- COP** : Conférence des Parties
- COFIL** : Comité de pilotage
- CT** : Comité technique
- FACI** : Forces Armées de Côte d'Ivoire
- FAO** : Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
- GT** : Groupes Thématiques
- ICF** : Initiative Cacao et Forêts
- IDH** : The Sustainable Trade Initiative
- Le Conseil du Café-Cacao (CCC)** : Le Conseil de Régulation, de Stabilisation et de Développement de la filière Café-Cacao
- MEF** : Ministère de l'Economie et des Finances
- MINEF** : Ministère des Eaux et Forêts
- NES** : Normes Environnementales et Sociales
- OIPR** : Office Ivoirien des Parcs et Réserves
- OIREN** : Observatoire ivoirien pour la gestion durable des ressources naturelles
- OIT** : Organisation Internationale du Travail
- OSC** : Organisations de la Société Civile
- PES** : Paiements de Services Environnementaux
- PIF** : Programme d'Investissement Forestier
- PND** : Plan National de Développement
- PO** : Politiques Opérationnelles
- PPREF** : Politique de Préservation, de Réhabilitation et d'Extension des Forêts
- PRE** : Programme de Réduction des Emissions
- PTF** : Partenaires Techniques et Financiers
- REDD+** : Réduction des Émissions liées à la Déforestation et à la Dégradation des Forêts
- SEP REDD+** : Secrétariat Exécutif Permanent de la REDD+
- SODEFOR** : Société de Développement des Forêts
- SPREF** : Stratégie de Préservation, de Réhabilitation et d'Extension des Forêts
- VBG** : Violence Basée sur le Genre
- WCF** : World Cocoa Foundation/ Fondation Mondiale du Cacao
- WCF** : Wild Chimpanzee Foundation



PREFACE



Alain-Richard DONWAHI
Ministre des Eaux et Forêts

Chers partenaires de l'Initiative Cacao et Forêts,

« Il y a un peu plus de deux ans que les gouvernements de Côte d'Ivoire et du Ghana se sont engagés avec les plus grandes entreprises du secteur du cacao et de l'industrie chocolatière¹, dans l'Initiative Cacao Forêts (ICF) qui vise à éliminer la déforestation dans la chaîne d'approvisionnement du cacao. A cet effet, en novembre 2017, au nom du gouvernement de Côte d'Ivoire, avec mon collègue du Ghana, Ministre des Terres et des Ressources Naturelles, j'ai signé le Cadre d'Action Commune (CAC) de l'Initiative Cacao et Forêts (ICF). Noble et ambitieux engagement !

Conscients de la complexité des thématiques à traiter et de la nécessaire consultation et implication de nombreuses et diverses parties prenantes que requiert la mise en œuvre réussie de l'ICF, les signataires du CAC ont décidé de mettre en œuvre une phase pilote couvrant la période 2018-2020.

Après deux ans de mise en œuvre de l'ICF, il est heureux de noter que d'importants résultats ont été enregistrés, notamment en matière de cadre politique, législatif et réglementaire du secteur forestier et de mise en œuvre d'activités d'agroforesterie.

Ces résultats ont été obtenus grâce, d'une part, à la collaboration et la concertation entre les institutions publiques concernées et, d'autre part, entre les acteurs des secteurs public et privé.

Des défis ont été également identifiés, en particulier celui lié à la mobilisation des ressources financières requises pour la mise en œuvre de l'Initiative Cacao et Forêts. Les signataires du CAC entendent les relever.

Je vous donne l'assurance que les efforts seront poursuivis et renforcés par le gouvernement ivoirien pour créer les conditions propices à la mise en œuvre réussie de l'ICF.

J'invite l'ensemble des partenaires de l'ICF à maintenir le momentum obtenu après ces deux années et à redoubler d'efforts dans la conduite d'actions concrètes sur le terrain, en dépit du ralentissement des activités, causé par la crise sanitaire due à la pandémie à Coronavirus.

J'exhorte, enfin, tous les acteurs de la chaîne d'approvisionnement du cacao, aux côtés du gouvernement de Côte d'Ivoire et des partenaires techniques et financiers, à conjuguer leurs efforts afin d'opérer une transition en douceur et progressive vers une cacaoculture « zéro déforestation » et contribuer ainsi à sauver le patrimoine forestier ivoirien ainsi que la planète. »



¹Entreprises signataires du Cadre d'Action Commune en Côte d'Ivoire : Les entreprises signataires sont passées de 12 en novembre 2017 à 35 à ce jour.

Ce sont :

Barry Callebaut, Blommer Chocolate Company, Cargill Cocoa and Chocolate, Cémoi, Cocoonect, Cococo Chocolatiers, Fazer, Ferrero, GCB Cocoa, General Mills Inc., Godiva Chocolatier Inc., Guittard Chocolate Company, The Hershey Company, Lindt & Sprüngli Group, Marks & Spencer Food, Mars Wrigley, Mondelez, Nestlé, Olam Cocoa, Sainsbury's, SIAT, Sucden, Tesco, Touton, Unilever, UPL, Valrhona



Richard Scobey
Président, Fondation Mondiale du Cacao (WCF)

« Madame Yao Ahou, productrice de cacao à N'denou, dans la région des Lagunes, en Côte d'Ivoire, nous a déclaré en des termes dépourvus d'ambiguïté : « Il y a moins de pluie parce qu'on a abattu tous les gros arbres. On a abattu tous les gros arbres qui pouvaient faire monter la vapeur pour attirer la pluie. Vraiment si on pouvait avoir de ces gros arbres là sur nos cacaoyers (...) ça couvre les cacaoyers, ça les protège au moins contre le soleil ». Madame Yao a mis ses convictions en pratique et a planté des arbres forestiers sur sa plantation de cacao, et en particulier un superbe acacia qui non seulement apporte de l'ombre mais protège aussi contre certains insectes, produit du fourrage pour des animaux de la ferme et contribue à la restauration des sols, en plus d'autres avantages.

Madame Yao est l'une des personnes, parmi plus d'un million, activement impliquées dans l'Initiative Cacao et Forêts : des producteurs de cacao aux entreprises du secteur privé en passant par les autorités publiques nationales. Cet effort collectif atteint un jalon important aujourd'hui : ce rapport est consacré aux deux premières années de la mise en œuvre d'interventions qui s'inscrivent dans le cadre de l'Initiative Cacao et Forêts.

Quels ont été les succès depuis qu'ont été rendus publics les cadres d'action commune de l'Initiative Cacao et Forêts en novembre 2017 et les plans d'action initiaux des entreprises en mars 2019 ?

Premièrement, il s'agit là de l'aspect le plus important, des entreprises ont commencé à tenir les promesses faites dans le cadre de l'Initiative Cacao et Forêts, en mettant plus particulièrement l'accent sur la traçabilité dans le cadre de leurs chaînes d'approvisionnement direct, en mettant en place des dispositifs destinés à éradiquer la déforestation de leurs processus d'approvisionnement du cacao, en remettant en état, les terres dégradées par le reboisement, en augmentant la couverture forestière et la production durable grâce à la promotion de l'agroforesterie cacaoyère, et en insistant sur l'implication des communautés locales. Deuxièmement, le partenariat a été élargi à 35 entreprises (contre 12 initialement) signataires de l'Initiative Cacao et Forêts.

Troisièmement, le partenariat qui nous lie aux gouvernements de la Côte d'Ivoire et du Ghana est renforcé, ainsi que celui qui existe avec d'autres intervenants clés. Au cours de l'année 2019, les pouvoirs publics ont tenu des promesses importantes pour promouvoir de nouveaux investissements du secteur privé, en particulier en promulguant de nouvelles lois, en partageant des données et cartes de référence, en adoptant des garanties sociales et environnementales et en se dotant de nouvelles politiques forestières pour promouvoir l'agroforesterie cacaoyère.

Au moment de l'examen du bilan des deux premières années de mise en œuvre, nous sommes fiers des premiers pas de l'Initiative Cacao et Forêts, et nous sommes résolus à ne pas perdre de vue l'objectif majeur, à savoir : mettre un terme à la déforestation liée à la cacaoculture et restaurer les espaces forestiers. Nous en sommes encore loin et nous devons intensifier nos efforts. En 2020, nous accélérerons notamment la collaboration du secteur privé au sein des paysages cacaoyers et, en partenariat avec les gouvernements, nous mettrons en place des outils efficaces de surveillance et de prévention de toute nouvelle déforestation.

Pour Madame Yao, ses enfants et les enfants de ses enfants. »





Joost Oosthuizen
PDG, IDH The Sustainable Trade Initiative

« Avant la création de l'ICF, une plateforme multipartite où le gouvernement, l'industrie et les producteurs du secteur du cacao travaillaient ensemble était inexistante - certains pourraient même dire qu'elle était impensable. Deux ans plus tard, les engagements pris par les gouvernements et les entreprises pour mettre fin à la déforestation dans la chaîne d'approvisionnement du cacao, et la volonté de travailler ensemble pour y parvenir, sont aussi forts, sinon plus, que lorsque nous nous sommes lancés.

Il est important de noter que ces engagements ont également sensibilisé de manière spectaculaire à la question de la déforestation liée au cacao et ont mobilisé l'action depuis la base, jusqu'au gouvernement.

À cet égard, l'impact de l'appropriation du processus par le gouvernement, avec un engagement au plus haut niveau ministériel, ne peut être passé sous silence. Non seulement en termes d'adoption de législations visant à créer un environnement propice au changement, mais aussi en inspirant des actions réelles, depuis les plantations de cacao jusqu'aux conseils d'administration des entreprises - car nous agissons tous avec plus de conviction lorsque notre désir de changement est soutenu par une volonté politique.

Bien que nous ayons établi une structure de gouvernance solide pour l'ICF, avec le recul, IDH s'est rendu compte qu'il manquait une voix critique car les organisations de la société civile (OSC) n'étaient pas co-signataires des engagements. Nous veillons désormais à ce que ces organisations jouent un rôle essentiel, tant dans la conception des plans de l'ICF que dans la mise en œuvre sur le terrain. Leur contribution au succès de l'initiative est essentielle, non seulement pour assurer la représentation des communautés, mais aussi pour tenir les signataires responsables de leurs engagements.

A travers la mise en œuvre de mesures de suivi et d'évaluation plus strictes en tête de notre liste de tâches relatives à la gouvernance, nous nous efforçons de parvenir à une transparence totale des résultats de l'ICF. Là encore, les OSC et les tiers neutres joueront un rôle important dans l'observation indépendante et la crédibilité des actions des signataires.

Ces actions doivent être menées non seulement dans les pays producteurs de cacao, mais aussi dans les salles de conseil d'administration des pays consommateurs. En tant que premier importateur de cacao brut, l'UE peut avoir un impact tout aussi important sur l'industrie du cacao - en termes de mesures de diligence raisonnable ou de mesures d'incitations pour les producteurs. Nous nous efforcerons de créer des synergies avec les plateformes de chocolat durable en Europe et au-delà.

Bien sûr, des tensions pourraient apparaître entre les parties prenantes, mais pour aller de l'avant, j'appelle tous les signataires et partenaires de l'ICF à se concentrer sur la dynamique, plutôt que sur les points d'achoppement. Sur l'action commune, plutôt que de se blâmer mutuellement pour inaction. Et enfin, sur la réalisation de progrès réels, en passant de la théorie à la pratique. »





RESUME EXECUTIF

Le Cadre d'Action Commune (CAC) de l'Initiative Cacao et Forêts (ICF), signé en novembre 2017, à Bonn, Allemagne, en marge de la 23^{ème} Conférence des Parties (COP 23), sur la mise en œuvre de la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques, par les gouvernements de Côte d'Ivoire et du Ghana, avec une trentaine d'entreprises du secteur du cacao et de l'industrie du chocolat, est entré dans sa phase d'opérationnalisation, en janvier 2018. Le Cadre d'Action Commune définit des engagements de base, des actions majeures, des objectifs et des mesures vérifiables, assortis d'un calendrier de mise en œuvre, pour une chaîne d'approvisionnement exempte de déforestation et positive pour la forêt.

L'objectif général de l'ICF est de mettre fin à la déforestation dans la chaîne des valeurs du cacao.

En tant que plateforme de partenariat public-privé, l'ICF a vocation à faire jouer la synergie d'actions, d'une part, entre les projets et programmes des signataires du Cadre d'Action Commune et, d'autre part, entre les programmes et projets mis en œuvre, en cours et à venir, avec d'autres partenaires, visant les mêmes objectifs que ceux de l'Initiative Cacao et Forêts.

La mise en œuvre de l'ICF a démarré en janvier 2018, par une phase pilote d'une durée de trois ans, dans cinq régions prioritaires, à savoir : La Mé, Nawa, Cavally, San Pedro et Guémon.

Après deux années de mise en œuvre, d'importants résultats ont été enregistrés, des défis ont été identifiés et des pistes de perspectives dégagées.

Les principaux résultats sont liés aux actions de protection et de réhabilitation des forêts, de production durable de cacao et d'agroforesterie, de traçabilité du cacao, d'inclusion sociale et de suivi-évaluation.

Au titre de la protection et de la réhabilitation des forêts, des textes législatifs et réglementaires dans le secteur forestier, ont été adoptés de manière consensuelle. Des actions de sensibilisation de plus de 177 000 producteurs de cacao et de surveillance des forêts par les agents du Ministère des Eaux et Forêts (MINEF) ont été conduites à travers les outils de surveillance comme Images et Starling. Elles ont permis notamment de noter une tendance baissière de la déforestation dans 26 forêts classées dans 12 régions administratives du pays. En outre, la mise à disposition des entreprises signataires du Cadre d'Action Commune, de données cartographiques actualisées sur les limites des parcs nationaux et réserves, et des limites des forêts classées à actualiser, ont permis aux entreprises privées d'une part de cartographier 492 900 exploitations et, d'autre part, de mettre en place des systèmes destinés à veiller à ce qu'elles ne s'approvisionnent pas en cacao provenant des parcs nationaux et réserves et d'initier des évaluations du risque de déforestation dans toutes leurs zones d'approvisionnement.

Par ailleurs, des protocoles d'accord ont été signés par le Ministère des Eaux et Forêts avec certains partenaires de l'ICF ayant manifesté l'intention de participer à la gestion de quatre forêts classées couvrant plus de 580.000 ha. Les entreprises ont fourni près de 94 000 arbres d'espèces locales pour le reboisement dans le cadre de l'opération « un jour, un million d'arbres » initiée en 2019 par le Ministère des Eaux et Forêts. Pour cette opération qui a été menée avec la participation de plusieurs partenaires privés, plus de 1,2 millions d'arbres ont été plantés.

Au titre de l'agroforesterie et de la production durable de cacao, les principaux résultats sont la distribution, par le secteur privé, de plus de 2 millions d'arbres forestiers à usages multiples à des exploitants agricoles et la formation de près 445 000 producteurs aux bonnes pratiques agricoles. Ces actions visent l'amélioration de la productivité des plantations de cacao et la promotion de l'agroforesterie, ainsi que l'amélioration des revenus des producteurs, le but étant également de diminuer la pression sur les forêts résiduelles.



Pour ce qui est de l'inclusion sociale, conformément à leurs engagements de respecter les droits humains, les signataires du CAC ont adopté les mesures de sauvegarde environnementales et sociales alignées sur celles de la Banque mondiale. En outre, conscients de la nécessité d'impliquer les communautés dans la lutte contre la déforestation, les signataires du CAC, en particulier les entreprises du secteur privé, ont travaillé avec 1 680 communautés rurales, en majorité des femmes, pour promouvoir les activités de l'ICF.

Relativement à la traçabilité, les données du recensement des producteurs en cours par Le Conseil du Café-Cacao, permettront d'alimenter le système de traçabilité dont le processus de réalisation de l'étude de faisabilité est initié.

Quant aux aspects liés au financement, une table ronde des bailleurs de fonds est prévue en 2020, afin de mobiliser les ressources financières requises pour la mise en œuvre de la Stratégie de Préservation, de Réhabilitation et d'Extension des Forêts (SPREF) et de l'ICF dont le budget de la phase pilote est de 126 milliards de FCFA, soit \$ 210 millions, ou 193 millions d'euros. Parallèlement, les entreprises développent des modèles financiers innovants, notamment des contrats de Paiements de Services Environnementaux (PES). En outre, elles promeuvent l'inclusion financière pour améliorer l'accès des producteurs à des fonds de roulement et d'investissement. L'ensemble des financements mobilisés par le secteur privé, dans le cadre de l'ICF, pour l'année 2019, a été évalué par la WCF à 14,7 milliards de FCFA. Au regard des engagements financiers effectivement mobilisés par rapport aux besoins de financement requis (126 milliards), le défi restant à relever est, à l'évidence, lié à la mobilisation de ressources financières additionnelles.

Pour ce qui est du suivi-évaluation, avec l'assistance technique du Secrétariat Exécutif Permanent de la REDD+ (SEP REDD+), les indicateurs de performance, le schéma de planification de l'ICF ont été adoptés. Le manuel de suivi-évaluation élaboré est en cours d'adoption.

En 2020, tenant compte de la situation de la pandémie de la maladie à coronavirus, la priorité sera accordée à l'achèvement des actions initiées au cours des deux premières années et la préparation des perspectives post 2020.

Les acquis enregistrés au cours des deux premières années, portent notamment sur la mise en place d'un cadre politique, législatif et réglementaire du secteur forestier, du cadre institutionnel (organes de gouvernance) ainsi que sur la prise de conscience des différentes parties prenantes de la problématique de la déforestation et de ses effets néfastes sur la cacaoculture, en particulier, et l'environnement, en général. Ces acquis ont été obtenus grâce à la bonne collaboration notée, d'une part, entre les institutions publiques concernées et, d'autre part, entre les partenaires des secteurs public et privé.

Le défi majeur à relever est lié à la mobilisation des ressources financières requises pour la mise en œuvre d'actions d'envergure sur le terrain. Le renforcement de la confiance entre les partenaires et la nécessité d'élargir la plateforme de partenariat public-privé que constitue l'ICF aux autres chaînes de valeurs des cultures pérennes comme l'hévéa et le palmier à huile, en vue de faire jouer les synergies d'actions, constituent également des défis à relever. Le dernier défi porte sur le renforcement des capacités du Secrétariat Technique tant en ressources humaines que financières, afin de renforcer la coordination et la synergie des actions menées par toutes les parties prenantes.

La période post 2020 devra être consacrée à la consolidation et à la mise à échelle des actions réalisées et des résultats obtenus au cours de la phase pilote. Elle devra être surtout consacrée à la réalisation des actions d'envergure sur le terrain et nécessitant des ressources financières importantes, notamment l'actualisation des limites des forêts classées et de celles de toutes les enclaves, la réalisation de l'état des lieux dans ces forêts classées, la réhabilitation des forêts, en priorité celles des 5 régions de la phase pilote, la mise en place et l'opérationnalisation du système national de traçabilité.







I. CONTEXTE

La Côte d'Ivoire a perdu plus de 70 % de la superficie de son couvert forestier entre 1960 et 2015, passant de 12 millions d'hectares en 1960, à 3,4 millions d'hectares en 2015 (FAO/BNETD, 2016), soit un taux de couverture forestière résiduelle de 11%. La cause principale de cette perte de la couverture forestière est la pratique de l'agriculture extensive par des paysans à la recherche de terres forestières plus fertiles, avec le cacao comme spéculation majeure.

Conscient des enjeux aux niveaux économique, social et environnemental de la déforestation et de la dégradation des terres sur la vie des populations, l'Etat Ivoirien a pris trois actes majeurs pour préserver et restaurer les forêts, à savoir :

- L'adoption en mai 2018, de la nouvelle Politique de Préservation, de Réhabilitation et d'Extension des Forêts (PPREF);
- La signature en novembre 2017, du Cadre d'Action Commune (CAC) de l'Initiative Cacao et Forêts (ICF) avec une trentaine d'entreprises de l'industrie du cacao et du chocolat visant à éliminer la déforestation de la chaîne d'approvisionnement du cacao ;

- L'adhésion au mécanisme de Réduction des Émissions liées à la Déforestation et à la Dégradation des Forêts (REDD+) depuis 2012. Ce mécanisme vise à inciter les pays en voie de développement à protéger leurs ressources forestières, à en améliorer la gestion et à en faire une utilisation judicieuse, contribuant ainsi à la lutte contre le changement climatique.

Ces trois actes majeurs visent, d'une part, à concilier la foresterie et l'agriculture et, d'autre part, à protéger et à étendre le patrimoine forestier résiduel. La mise en commun de la foresterie avec l'agriculture durable, renforcera la maîtrise de la déforestation et contribuera à améliorer la productivité des cultures agricoles.

Le présent rapport fait le bilan de la mise en œuvre de l'Initiative Cacao et Forêts, sur la période allant de janvier 2018 à décembre 2019. Ce bilan s'appuie sur les différents rapports des organes de gouvernance du CAC et sur les réponses au questionnaire administré aux partenaires en février-mars 2020. Il est articulé autour des principales composantes de l'ICF. Les activités réalisées en fonction des engagements sont présentées dans la matrice jointe en annexe.



II. PRESENTATION DE L'INITIATIVE CACAO ET FORETS

2.1 Qu'est-ce que l'Initiative Cacao et Forêts ?

Pourquoi les industriels du cacao et du chocolat s'impliquent-ils dans la préservation et la réhabilitation de la forêt ?

Ayant pris conscience des effets positifs de la forêt sur la durabilité de la production de cacao ainsi que des effets négatifs de la déforestation sur la cacao-culture ainsi que sur l'environnement, les industriels du cacao et du chocolat ont engagé des réflexions en leur sein, sur les actions à mener afin de minimiser les effets du changement climatique, d'éliminer la déforestation de la chaîne d'approvisionnement du cacao et de diminuer ainsi leur empreinte carbone.

Ainsi, l'Initiative Cacao et Forêts est-elle le fruit de consultations menées, depuis mars 2016, entre les gouvernements de Côte d'Ivoire et du Ghana, et les entreprises de l'industrie du cacao et du chocolat, sous le leadership du Prince Charles, la facilitation de l'IDH et l'engagement de la Fondation mondiale du cacao (World Cocoa Foundation/WCF), en vue d'atteindre cet objectif.

Ces consultations ont abouti à la signature du Cadre d'Action Commune de l'Initiative Cacao et Forêts (ICF) le 17 novembre 2017, à Bonn, Allemagne, en marge de la Cop23. Ce Cadre d'action vise à mettre fin à la déforestation et promouvoir la protection et la restauration des forêts au sein de la filière cacao. Le Cadre d'Action Commune (CAC) définit des engagements de base, des actions majeures, des mesures vérifiables et des objectifs, assortis d'un calendrier de mise en œuvre, pour une chaîne d'approvisionnement exempte de déforestation et positive pour la forêt.

L'ICF est considérée comme l'interface entre la cacao-culture et le développement forestier. Ainsi, elle est en adéquation avec la Stratégie de Préservation, de Réhabilitation et d'Extension des Forêts (SPREF). Elle en est une composante essentielle et est pilotée par le Ministère des Eaux Forêts (MINEF).

L'ICF est une plateforme de partenariat public-privé, entre les gouvernements précités et l'industrie du cacao et du chocolat. Par conséquent, elle a vocation à faire jouer la synergie d'actions, d'une part, entre les projets et programmes des signataires du Cadre d'Action Commune et, d'autre part, entre les programmes et projets en cours et à venir, avec d'autres partenaires (Secteur Privé, Société Civile et Partenaires Techniques et Financiers), visant les mêmes objectifs que ceux de l'Initiative Cacao et

Forêts.

2.2. Objectifs

L'objectif général de l'Initiative Cacao et Forêts est de contribuer à mettre fin à la déforestation et à la dégradation des forêts dans la chaîne d'approvisionnement mondial du cacao.

Les objectifs spécifiques de l'Initiative Cacao et Forêts sont :

- Promouvoir l'intensification durable de la cacao-culture et l'agroforesterie ;
- Contribuer à la préservation et à la réhabilitation des forêts ;
- Promouvoir l'inclusion sociale.

2.3. Engagements

Le Cadre d'Action Commune de l'ICF comporte huit engagements principaux, à savoir :

- i. Interdire et prévenir les activités de la filière du cacao qui causent ou contribuent à la poursuite de la déforestation ou la dégradation des Parcs nationaux et Réserves, Forêts Classées et forêts du domaine forestier protégé (domaine rural) ;
- ii. Respecter les droits des producteurs de cacao, en particulier au travers de l'identification et la réduction des risques sociaux et de la mise en œuvre progressive des actions afin de minimiser les impacts préjudiciables potentiels sur les aspects sociaux et économiques ;
- iii. Promouvoir la restauration efficace et la conservation sur le long terme des parcs nationaux et réserves ainsi que des forêts classées ;
- iv. Renforcer la cartographie de la chaîne d'approvisionnement, avec pour objectif final l'obtention d'une traçabilité totale jusqu'au niveau de la plantation ;
- v. Mettre en œuvre des objectifs et actions tangibles assortis de délais précis sur la base de consultations de parties prenantes et d'un calendrier réaliste ;
- vi. Mettre en œuvre les actions adaptées dans le contexte d'une approche territoriale plus vaste, en créant des liens forts avec des initiatives similaires sur d'autres productions agricoles, et en s'alignant pleinement sur la stratégie nationale REDD+ et les autres stratégies et plans na-



tionaux pertinents ;

vii. Travailler de concert à la mise en œuvre des actions du Cadre ainsi qu'à la mobilisation des ressources financières et de l'expertise technique requises.

viii. Fournir un suivi et un rapportage efficaces sur les progrès réalisés au niveau des engagements et actions afin d'assurer transparence et responsabilité.

III. MISE EN ŒUVRE

3.1. Opérationnalisation du Cadre d'Action et mise en place du Cadre Institutionnel

Pour démarrer le processus d'opérationnalisation du Cadre d'Action Commune, le Ministère des Eaux et Forêts a organisé l'atelier de lancement de l'Initiative Cacao et Forêts, les 17 et 18 janvier 2018. Les principaux axes d'actions de l'ICF ont été définis par les Groupes de Travail Ad hoc mis en place au cours de l'atelier.

Suite à cet atelier, le gouvernement de Côte d'Ivoire, à travers le Ministère des Eaux et Forêts, a créé le cadre institutionnel nécessaire pour la mise en œuvre de l'Initiative Cacao et Forêts à travers l'arrêté interministériel N° 00632MINEF/CAB du 03 juillet 2018 instituant les organes de gouvernance, à savoir (i) le Comité de pilotage (COPIL), (ii) le Comité technique (CT), (iii) le Secrétariat Technique Permanent et les Groupes Thématiques (GT).

Le Comité de pilotage (COPIL) est chargé de donner les orientations stratégiques et impulser une dynamique pour le fonctionnement des organes de gouvernance mis en place dans le CAC, de valider les propositions faites par le Comité technique, de garantir la gouvernance dans le processus de mise en œuvre du cadre d'Action commune.

Le Comité technique (CT) est chargé de coordonner la mise en œuvre effective des actions définies dans le CAC, de superviser les travaux des différents groupes de travail et valider leurs plans d'actions, de faire des propositions au comité de pilotage et de préparer les différentes réunions du comité de pilotage.

Le Secrétariat Technique Permanent est chargé de préparer et d'organiser les réunions du COPIL et du CT, d'assister les signataires pour la préparation et la mise en œuvre du Plan d'action, de coordonner les activités de mobilisation de financement pour le

Plan d'action, d'élaborer le rapport d'avancement des activités, d'assister les GT dans leur fonctionnement et d'assurer le suivi de leurs travaux, de coordonner au travers d'un appui administratif, la réalisation d'études en collaboration avec les GT, d'assurer le partage d'informations avec l'ensemble des acteurs de l'Initiative Cacao et Forêts, de mobiliser les financements pour le fonctionnement opérationnel (gouvernance, communication et suivi-évaluation) de l'Initiative.

Les Groupes de Travail (GT) sont chargés de proposer un plan d'action détaillé accompagné de feuille de route précisant les objectifs, le chronogramme d'exécution et le budget, de proposer les indicateurs de résultats relatifs à l'atteinte des objectifs identifiés, et de contribuer au suivi de la mise en œuvre du plan d'action détaillé du CAC.

En outre, afin d'assurer la supervision, la coordination et la capitalisation des acquis de l'Initiative Cacao et Forêts, le MINEF a créé l'Unité de Coordination des Projets de l'Initiative Cacao et Forêts par arrêté ministériel 00639 MINEF/CAB du 01 août 2018. Cette Unité représente le MINEF au sein du Secrétariat Technique de l'Initiative Cacao et Forêts. Ainsi, elle travaille en étroite collaboration avec IDH et la WCF pour assurer le Secrétariat et l'animation/facilitation de l'ICF en Côte d'Ivoire.

Le Processus d'opérationnalisation ainsi lancé a abouti à l'élaboration du plan de mise en œuvre de l'ICF, de manière participative et inclusive, avec les institutions des secteur public et privé concernées (Cabinet du Premier Ministre, Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural, Le Conseil du Café-Cacao, Ministère de l'Environnement et du Développement Durable, Secrétariat Exécutif de REDD+, Ministère en charge de la protection sociale, partenaires du secteur privé et société civile).

Les plan d'actions portent sur six (6) axes thématiques ou composantes, à savoir :

1. Préservation et Réhabilitation des forêts ;

2. Agroforesterie et Production durable du cacao ;

3. Traçabilité du cacao associé à la mise en place d'un système de surveillance et d'alerte de la déforestation imputable à la cacaoculture ;

4. Inclusion sociale visant à effectivement impliquer les populations affectées et à prendre des mesures de sauvegardes sociales et environnementales pour le respect de leurs droits ;



5. Financement par la recherche de mécanismes de financement innovants ;

6. Suivi-évaluation.

Le plan de mise en œuvre a été adopté en novembre 2018 par le Comité de Pilotage de l'ICF. Sa réalisation prévoit deux (2) phases :

- Une phase pilote d'une durée de trois ans (2018-2020) avec un budget de 126 milliards de FCFA, soit 193 millions d'euros, non compris les budgets des entreprises du secteur cacao et de l'industrie chocolatière ; la phase pilote concerne cinq (5) régions prioritaires : Nawa, La Mé, Cavally, Guémon et San Pedro ;
- Une phase d'extension de dix (10) ans (2021-2030).

3.2. Actions menées et résultats obtenus

Les actions menées sont présentées selon les principales composantes de l'Initiative Cacao et Forêts :

- **Protection et réhabilitation des forêts ;**
- **Agroforesterie et Production durable ;**
- **Traçabilité ;**
- **Inclusion sociale ;**
- **Suivi évaluation ;**
- **Financement.**

3.2.1. Protection et réhabilitation des forêts

Au titre de la protection des forêts, des textes législatifs et réglementaires ont été pris. Des actions de surveillance et de sensibilisation ont été menées. Les résultats obtenus portent sur :

- L'équipement de l'administration forestière en moyens de mobilité, afin de faciliter les actions de surveillance des forêts résiduelles ;
- L'élaboration et la diffusion de la Carte d'occupation des sols (REDD+) pour une meilleure connaissance du patrimoine forestier ;
- L'adoption de la loi N°2019-675 du 23 juillet 2019 portant code forestier et l'adoption de neuf (9) textes réglementaires d'application dudit code dont quatre (4) sont pertinents pour l'ICF (Décret N°2019-828 du 09 octobre 2019 portant création des agro-forêts, Décret

N°2019-977 du 27 novembre 2019 portant procédures de classement des forêts et des agro-forêts, N° 2019-978 du 27 novembre 2019 relatif à la concession de la gestion du domaine forestier privé de l'Etat et des collectivités territoriales et Décret N°2019-979 du 27 novembre 2019 portant modalités d'aménagement des agro-forêts, d'exploitation des plantations agricoles et de commercialisation des produits agricoles dans les agro-forêts) ; au total, vingt-huit (28) textes d'application du nouveau code forestier 2019 ont été élaborés de manière participative avec l'ensemble des parties prenantes . Le processus de validation et d'adoption des autres textes d'application du code forestier se poursuit ;

- Le développement d'outils de surveillance des forêts, tels que STARLING, et IMAGES en liaison avec le Ministère du Plan et du Développement ;

- La mise à disposition des entreprises signataires du Cadre d'Action Commune de l'Initiative Cacao et Forêts, le 21 mai 2019, de données cartographiques actualisées sur les limites des parcs nationaux et réserves, ainsi que des limites administratives des forêts classées, « toiletées » et les données numériques correspondantes ; ces données cartographiques, diffusées sur le site de REDD+, ont permis aux entreprises privées de mettre en place des systèmes destinés à veiller à ce qu'elles ne s'approvisionnent pas en cacao en provenance des parcs nationaux et réserves. Ces données ont également permis aux entreprises d'initier des évaluations du risque de déforestation dans toutes leurs zones d'approvisionnement. Cette pratique contribue au respect de l'engagement pris, par elles, d'éliminer le cacao en provenance de zones protégées, et de veiller à ce que le cacao ne cause plus de déforestation ;

- La mise à disposition des entreprises signataires du Cadre d'Action Commune de l'Initiative Cacao et Forêts, le 14 décembre 2019, de la liste des enclaves dans les forêts classées, y compris les coordonnées pour certaines d'entre elles. Ces données contribuent également aux évaluations du risque de déforestation dans toutes leurs zones d'approvisionnement et participent au respect de l'engagement pris, par elles, d'éliminer le cacao en provenance de zones protégées, et de veiller à ce que le cacao ne cause plus de déforestation ;

- Le démarrage des activités de sensibilisation des communautés et autorités locales sur les



enjeux et activités de l'Initiative Cacao et Forêts, en Octobre 2019 ; ces actions se poursuivront en 2020 ;

- La conduite d'activités de sensibilisation, de contrôle et de surveillance par les agents de la police forestière, de la SODEFOR, soutenues par des actions de la nouvelle Brigade Spéciale de Surveillance et d'Intervention (BSSI) du Ministère des Eaux et Forêts, des Forces Armées de Côte d'Ivoire (FACI), de la Gendarmerie nationale et de l'Office Ivoirien des Parcs et Réserves (OIPR), dans 26 forêts classées prioritaires de la zone forestière ivoirienne à travers le programme de sécurisation des forêts classées financé par le Conseil National de Sécurité (CNS) ; les actions de la BSSI ont permis notamment le démantèlement de 04 sites d'orpaillage clandestins ; la saisie de l'équivalent de 3 578 arbres abattus soit 872 ha de forêts naturelles détruites, équivalant à 1 246 terrains de football ; la saisie de 10 containers de bois de Vène (*Pterocarpus erinaceus*) ; la saisie de 35 véhicules, et plusieurs arrestations de contrevenants ; suite à ces activités de sensibilisation, de contrôle et de renforcement de surveillance, une tendance baissière de la déforestation est observée dans certaines forêts classées de 12 régions administratives du pays (forêts classées de Cavally, Sangouiné, Tiapleu, Krozialé, Mont Nieton à l'Ouest ; Bossématié, Béki, Brassué, Tamin, N'to, Mabi-Yaya, N'zodji, Hein et Songan à l'Est et au Sud-Est, essentiellement). Ce constat découle de l'observation faite sur la reconstitution de la forêt naturelle dans certaines forêts classées de l'Est (par exemple Brassué et Mabi dont une partie vient d'être érigée en réserve naturelle) et du Sud (par exemple Irobo et Mopri avec le retour des éléphants) ; l'on note aussi le départ volontaire des paysans, de plusieurs forêts classées, notamment à Séguéla (au centre), Haute Dodo (au sud) et Scio (à l'ouest). Il en est de même pour le Parc national du Mont Péko.

- La sensibilisation de 177 300 producteurs sur les enjeux environnementaux et de production durable de manière générale y compris ceux de l'ICF, par les partenaires du secteur privé cacao, selon le rapport de WCF ;

- L'érection par Décret N° 2019-897 du 30 octobre 2019, d'une partie des forêts classées de Mabi et Yaya en Réserve naturelle de Mabi-Yaya, d'une superficie de 61 282 ha 559 ares, dans la région de La Mé, pour une meilleure protection et conservation.

Des actions ont également été menées en matière de gouvernance, afin d'améliorer la protection des forêts. Il s'agit de :

- La conduite d'activités d'observation indépendante, dans le cadre d'un partenariat signé entre le Ministère des Eaux et Forêts et l'ONG Wild Chimpanzee Foundation (WCF) ;

- Le développement de l'Indice de Gouvernance du Ministère des Eaux et Forêts avec la signature le 23 octobre 2019, d'un partenariat avec l'agence de notation Bloomfield Investment Corporation, pour la production d'une étude risque secteur et la réalisation de l'indice. Le Rapport risque secteur 2019, officiellement remis au MINEF en janvier 2020, affiche une note de 4,4/10, soit un risque modéré. Ce rapport sera rendu public lors de la table ronde pour le financement de la stratégie forestière.

Au titre de la réhabilitation des forêts, des activités préparatoires à l'aménagement de certaines forêts classées, ainsi que des reboisements, ont été menés par le Ministère des Eaux et Forêts et des partenaires du secteur privé cacao :

- La signature de protocoles de partenariat avec certaines entreprises du secteur privé, en vue de leur participation à la gestion des forêts ; Ces protocoles portent sur quatre (4) forêts classées (Goin-Debé, Haute-Dodo, Rapides-Grah et Arrah) couvrant une superficie de 582 306 ha, principalement dans les régions pilotes de l'ICF ;

- Les études socio-économiques réalisées dans la forêt classée de Goin-Débé par la SODEFOR, cofinancé par l'IDH e Elles permettent de disposer de données utiles pour mieux conduire la mise en œuvre à titre pilote, des agro-forêts dans le cadre de la SPREF ;

- L'Organisation par le MINEF, de la journée nationale de planting d'arbres, dénommée « 1 jour, 1 million d'arbres », le 15 novembre 2019. Au cours de cette journée, près de 1,2 million d'arbres, ont été plantés, soit, en équivalent, 5 845 hectares de forêts reboisées, par 129 468 volontaires, et 171 établissements scolaires ;

- Le démarrage de la mise en œuvre du Programme d'Investissement Forestier (PIF) dans les forêts classées de Rapides-Grah, de Haute-Dodo et de Goin-Débé (COMPOSANTE 1 : Gestion durable des Forêts Classées ciblées)



; notamment par le lancement d'études détaillées visant l'actualisation précise des lignes de bases essentielles à la préparation de plans d'aménagement durable à l'échelle des paysages des forêts classées retenues, créant ainsi des pilotes d'innovation à grande échelle pour la mise en œuvre de la nouvelle politique forestière ;

- La mise en œuvre par les partenaires privés du secteur cacao et de l'industrie chocolatière, d'importants projets d'agroforesterie, notamment, selon le rapport de la World Cocoa Foundation (WCF) :

- La mise à disposition de 94 000 arbres d'espèces locales distribués pour le reboisement ;

- La mise en œuvre de contrats de paiements de services environnementaux au bénéfice de 1 340 exploitants agricoles ;

- La mise en œuvre des approches paysages dans les régions prioritaires de l'ICF, telles que les régions du Cavally, La Mé, Nawa et San Pedro.

- Le début de la mise en œuvre, en relation avec REDD+, du premier Programme de Réduction des Emissions de CO2 du pays qui vise la séquestration de 16,5 millions de tonnes de carbone sur la période 2020-2024, autour du Parc national de Tai.

- Les reboisements compensatoires et ceux réalisés par les opérateurs du bois, dans le cadre des conventions de partenariat, dans les forêts classées, qui portent respectivement sur des superficies de 2 263 ha et 2 898 ha.





Dr FOFANA Mamadou
Conseiller du Premier Ministre

« Dans le cadre du mécanisme REDD+, la Côte d'Ivoire a affiché sa volonté de développer un système national de surveillance des forêts conformément au cadre de Varsovie. A ce titre, le Ministère du Plan et du Développement et le Ministère des Eaux et Forêts à travers la Société de Développement des Forêts (SODEFOR) ont initié deux systèmes pilotes de surveillance et d'alerte précoce de la déforestation dénommés respectivement IMAGES et STARLING.

Parallèlement à ces actions, les Gouvernements du Ghana et de la Côte d'Ivoire et les principales entreprises mondiales de cacao et de chocolat ont signé en novembre 2017 un Cadre d'Action Commune afin de mettre fin à la déforestation et promouvoir la restauration et la protection des forêts dans les bassins d'approvisionnement du cacao. Ce nouveau partenariat public-privé historique - dénommé Initiative Cacao et Forêts (ICF) - est facilité par la Fondation Mondiale du Cacao (WCF) et l'IDH, Initiative pour le commerce durable.

Cette initiative prévoit également l'adoption d'un système transparent de suivi satellitaire incluant un système d'alerte sur la déforestation, qui seront rendus publics pour que toutes les parties prenantes puissent mesurer et suivre les progrès réalisés sur les objectifs globaux liés à la déforestation.

L'évaluation de ces deux outils, conduite par l'ICF, a mis en évidence la nécessité de plus de concertation entre les parties prenantes afin de prendre en compte leurs besoins et proposer un outil approprié.

Dans ce contexte, des concertations engagées sous l'égide de la Primature avec les parties prenantes ont permis d'élaborer le cahier de charges de ce système. La prochaine étape est de recueillir les propositions techniques et financières des opérateurs devant accompagner la Côte d'Ivoire dans le développement de ce système.

Il conviendrait de faire un lobbying auprès de la WCF aux fins de la contribution de ses membres dans le financement et le développement de ce système. »



Colonel Major TONDOSSAMA Adama
Directeur Général, Office Ivoirien des Parcs et Réserves (OIPR)

« L'Office Ivoirien des Parcs et Réserves est impliqué dans tous les groupes de travail de l'Initiative Cacao et Forêts au travers desquels nous avons proposé des activités permettant de mieux



protéger les parcs nationaux et réserves. Dans cette perspective, nous voyons l'Initiative Cacao et Forêts comme une initiative majeure qui contribue à l'atteinte de nos objectifs de protection des aires protégées de la Côte d'Ivoire.

Il existe néanmoins plusieurs défis. Le premier est de faire respecter les limites des parcs nationaux et réserves par les populations riveraines. C'est essentiel pour pouvoir conserver ces zones protégées et empêcher qu'elles ne soient transformées en plantations de cacao ou tout autre culture. Le deuxième défi concerne l'amélioration des techniques agricoles. Les techniques actuelles, peu élaborées et peu productives, impliquent la recherche constante de nouveaux espaces, et provoquent ainsi la déforestation. Il faut aider les producteurs à améliorer leurs pratiques agricoles pour éviter l'agriculture extensive, l'une des principales causes de la déforestation dans le domaine rural et les zones protégées de l'Etat. Par ailleurs, l'amélioration des pratiques agricoles ne concerne pas que la cacaoculture, mais également d'autres cultures de rente telles que l'hévéa et le palmier à huile ou les cultures vivrières. Enfin, un dernier défi pour l'OIPR concerne la lutte contre le braconnage et l'orpaillage clandestin. Certaines populations s'infiltrent dans les parcs nationaux et réserves et s'adonnent à de telles activités. Pour résoudre ce problème, le gouvernement étudie des mesures de surveillance renforcée, notamment par l'usage de drones ».



Colonel Major Mamadou SANGARÉ,
Directeur général, Société de Développement des Forêts (SODEFOR)

« La forêt est vitale pour le monde entier, car sans elle, la pluviométrie est affectée ; et sans eau, il n'y a pas d'agriculture. La forêt est donc vitale pour la vie sur terre.

La SODEFOR est la Société de Développement des Forêts de Côte d'Ivoire. Notre rôle est de protéger les forêts classées contre les infiltrations illégales, de planter des arbres et de régénérer les zones dégradées. De ce fait, Il existe donc de nombreuses synergies entre les engagements de l'ICF et nos objectifs de restauration des forêts classées qui ont été dégradées par les activités humaines. De même, l'alignement avec la stratégie nationale de préservation, de réhabilitation et d'extension des forêts du gouvernement, demeure une priorité.

La question de la plantation d'arbres est un problème très délicat. La régénération d'une forêt n'est pas facile ; elle nécessite des ressources financières et humaines importantes. Mais si le gouvernement de Côte d'Ivoire érige la forêt en priorité nationale et si tous les partenaires de l'ICF renforcent et accroissent leur appui financier au secteur forêt, nous pourrions mieux remplir notre mission. C'est certes une question très complexe, mais surmontable.

Grâce à l'appui du secteur du cacao, la Côte d'Ivoire pourra restaurer les zones dégradées des forêts classées, à travers un meilleur contrôle des zones de production agricole, garant d'une agriculture durable ».





Andrew Brooks,
Directeur de Durabilité, Olam Cacao

«A Olam, nous avons pris plusieurs initiatives pour freiner la déforestation, avec un accent sur la sensibilisation et la formation, la distribution d'arbres forestiers et fruitiers à planter et en agissant main dans la main avec les Gouvernements de la Côte d'Ivoire et du Ghana afin de protéger les zones à haut risque de déforestation.

Nous travaillons en partenariat avec nos Clients pour la promotion de l'agroforesterie dans tous nos programmes de durabilité.

Nous encourageons activement les planteurs à planter des arbres forestiers et fruitiers dans leurs plantations, restaurant ainsi la couverture forestière et améliorant le rendement de leur production ainsi que leurs revenus. Ainsi, plus de 773.000 arbres forestiers et fruitiers ont été distribués à nos planteurs l'an dernier.

En Côte d'Ivoire, nous nous sommes aussi engagés à protéger et contribuer à la restauration de 460,000 hectares de forêts classées et nous nous inscrivons dans un partenariat à long terme avec le Ministère des Eaux et Forêts.

Après la publication du nouveau code forestier, nous avons lancé avec la SODEFOR et le PIF de la Banque Mondiale, l'appel d'offre pour une cartographie détaillée et la définition d'un plan de gestion à long terme de ces deux blocs forestiers.

Olam Cacao a également apporté un important soutien à l'initiative du Ministère des Eaux et Forêts pour la campagne « Un jour 1 million d'arbres », avec une contribution permettant la restauration de 60,000 ha de forêts dégradées.»



Siriki DIAKITE
Directeur Afrique de l'Ouest, Rainforest Alliance

« Rainforest Alliance étant une des structures les plus importantes dans la certification du cacao est engagée dans l'Initiative Cacao et Forêts en Côte d'Ivoire et au Ghana et cela depuis le démarrage des activités de l'Initiative. En Côte d'Ivoire, nous sommes particulièrement impliqués dans les groupes de travail sur la Traçabilité et l'Agroforesterie.

Notre rôle est, d'une part, consultatif, et d'autre part, nous faisons aussi des suggestions à l'industrie du cacao et du chocolat dans le cadre de la mise en œuvre des plans d'actions conformément aux engagements pris.



Pour nous, une avancée majeure en 2019 a été le partage des limites administratives des forêts classées, avec les acteurs du secteur du cacao. C'est un réel progrès, car les limites des aires protégées sont la base officielle pour prendre des décisions en matière de certification des producteurs à proximité de ces zones.

Un défi majeur pour nous concerne la question des enclaves au sein des forêts classées. Grâce aux échanges entrepris dans le cadre de l'ICF, le Ministère des Eaux et Forêts a partagé avec le secteur du cacao une liste des enclaves. Cette liste est indispensable pour pouvoir les géolocaliser et confirmer le statut des producteurs dans nos programmes. Cela facilitera par la suite notre travail de vérification, dans le cadre de la certification des groupes de producteurs dans nos programmes.

Nous nous félicitons de la distribution de plants forestiers et des activités de sensibilisation des producteurs qui sont menées. Il est maintenant crucial de garantir et d'assurer que les arbres atteignent également leur maturité, et de développer ces deux activités dans toutes les zones d'approvisionnement.

En outre, nous espérons que le processus d'opérationnalisation du nouveau Code forestier avancera malgré la crise du Coronavirus, car cela est nécessaire pour élaborer des plans à long terme pour les groupes d'agriculteurs certifiés ».



Mano Demeure,
Directeur du Développement, SIAT Group

« Etant l'un des principaux acteurs économiques de la région de Cavally, via sa filiale CHC (Compagnie Hévécicole du Cavally), SIAT s'est engagée activement dans l'Initiative Cacao et Forêts en tant que nouveau membre de la WCF, ceci bien que n'ayant pas d'intérêts commerciaux directs dans la chaîne de valeurs du Cacao.

Cette démarche citoyenne est motivée par la volonté de notre groupe de contribuer aux changements de paradigmes essentiels dans les chaînes de valeurs agricoles, par la mobilisation de son expertise agricole opérationnelle, tout en mobilisant les nouvelles technologies telles que la géomatique et les biotechnologies. La promotion de projets durables dans les secteurs agricole et forestier, doit en effet tenir compte de la réalité du terrain, très complexe dans les forêts classées dont Goin-Débé fait partie.

SIAT a manifesté un grand intérêt pour contribuer à la mise en œuvre de la nouvelle politique forestière de la Côte d'Ivoire. Cet intérêt s'est traduit par la signature d'un protocole d'Accord entre le Ministère des Eaux et Forêts et SIAT dans le cadre de l'aménagement de la Forêt classée de Goin-Débé.

Grâce au financement de la Banque mondiale dans le cadre du programme d'investissement forestier, l'état des lieux de la FC de Goin Débé, assorti d'un plan d'aménagement, sera réalisé dans le courant de cette année 2020.

C'est le lieu de saluer la collaboration des acteurs gouvernementaux de ce partenariat heureux, à savoir, le Ministère des Eaux et Forêts, le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable, avec leurs structures techniques respectives, la SODEFOR, le Secrétariat Exécutif Permanent REDD+ et l'Unité de Coordination générale des projets financés par la Banque mondiale.



L'aménagement de la FC de Goin-Débé peut être considéré comme une opération pilote de la nouvelle stratégie de préservation, de réhabilitation et d'extension des forêts et de l'ICF.

En termes concrets, l'objectif prioritaire de 2020 est d'aboutir à l'élaboration d'un plan d'aménagement innovant, adapté au nouveau cadre juridique en incluant les éléments de la nouvelle politique forestière et les apports des nouvelles technologies et tendances en matière de durabilité et de finance innovante, clés de voûtes essentielles pour provoquer des impacts à grande échelle. »

3.2.2. Agroforesterie et Production durable

Il s'agit d'actions d'amélioration de la productivité des cacaoyères, notamment à travers l'agroforesterie, et d'actions d'amélioration des revenus des producteurs. Ces actions sont menées, pour l'essentiel, par les partenaires du secteur privé et visent également à diminuer la pression sur les forêts classées. Ainsi, selon le rapport d'étape des activités du secteur privé partagé par la World Cocoa Foundation, les principales actions suivantes ont été menées par les entreprises du secteur privé cacao :

- La distribution de 2 141 500 de plants forestiers à usages multiples (polyvalents) à des exploitants agricoles pour l'agroforesterie ;
- La formation de 445 100 producteurs

aux bonnes pratiques agricoles ;

- L'octroi de l'aide, à la diversification des cultures, à 190 100 producteurs ;
- L'encadrement de 120 000 producteurs ayant bénéficié d'une aide en matière de produits financiers ;
- L'encadrement de 58 000 producteurs en matière d'épargne et de crédit.

Le gouvernement, à travers Le Conseil du Café-Cacao, a initié l'élaboration de la norme de cacao durable dans le cadre du partenariat entre le Conseil du Café-Cacao et le Ghana Cocoa Board. Le projet de norme est introduit auprès de l'organisme africain de normalisation.





Yves Ibrahima KONE
Directeur Général, Le Conseil du Café-Cacao

« La forêt est notre meilleure alliée pour réduire les effets néfastes du changement climatique sur la productivité agricole.

Le Conseil du Café-Cacao prend donc très au sérieux le problème de la déforestation et ses corollaires. Nous avons axé notre stratégie sur trois piliers majeurs que sont la promotion de l'agroforesterie, la mise en place d'un système national de traçabilité du cacao, et l'amélioration du revenu des producteurs de cacao.

En effet, nous encourageons activement l'introduction d'arbres dans les plantations. Ceci permettra d'augmenter la séquestration du carbone des plantations, d'améliorer l'ombrage qui est bénéfique au cacaoyer, et de diversifier les revenus des producteurs. Ce faisant, nos équipes travaillent en collaboration avec les experts des structures compétentes sur les stratégies visant à mettre à la disposition des producteurs, des plants forestiers de qualité et, d'accompagner ces derniers pour le développement d'un système de production basé sur l'agroforesterie. L'objectif étant de disposer à l'avenir, de plantations de cacao plus résilientes au changement climatique. Ce sont ainsi, plus de 60 millions d'arbres qui seront introduits dans les vergers cacaoyers dans les quatre prochaines années afin de soutenir les efforts de l'Etat à la reconstitution du couvert forestier.

Pour ce qui est du système national de traçabilité, nous avons mobilisé les fonds nécessaires à la réalisation d'une étude de faisabilité de la mise en place d'un système qui soit techniquement, économiquement, financièrement et socialement viable. En parallèle, nous menons sur fonds propres, l'importante opération de recensement des producteurs de cacao et de leurs vergers sur l'ensemble de la zone de production. Cette opération de recensement, qui est prévue s'achever en 2020, constitue le socle d'un système de traçabilité fiable, qui permettra de s'assurer que le cacao ne provienne pas d'aires protégées, en conformité avec les engagements des signataires de l'ICF.

Notre stratégie pour améliorer de manière significative le revenu du producteur repose essentiellement sur l'instauration, en collaboration avec le Ghana, d'un Différentiel de Revenu Décent (DDR) pour les exploitants de cacao. Par conséquent, les conditions de vie et de travail des producteurs vont s'améliorer car disposant de moyens pour réaliser les investissements nécessaires à l'amélioration de la productivité de leurs exploitations et stabiliser ainsi les surfaces cultivées et préserver les forêts.

Enfin, le développement de la norme africaine pour le cacao durable, nous permettra de nous assurer que tout le cacao produit en Côte d'Ivoire respecte exigences environnementales et sociales convenues avec toutes les parties.

En définitive, l'Initiative Cacao et Forêts s'aligne sur la stratégie adoptée par le Conseil du Café Cacao pour la promotion d'un cacao ivoirien durable, tant du point de vue de la lutte contre la déforestation que de l'amélioration des conditions de vie des planteurs de cacao. »





Marco GONÇALVES
Chef des Achats et Responsable Entreprise Noisettes, Ferrero

« Avec l'Initiative Cacao et Forêts, nous apportons un changement significatif et durable dans le secteur du cacao. En tant que Ferrero, nous sommes très fiers de contribuer à cette initiative collective et elle est en accord avec nos engagements et nos valeurs en tant qu'entreprise familiale. À l'avenir, Ferrero continuera à travailler au renforcement de son programme de durabilité du cacao, qui aura un impact positif et durable sur la chaîne de valeur du cacao.»



John AMENT
Vice-Président Global, Cacao, Mars Wrigley

« Notre programme «Cacao pour les Générations» résume notre stratégie de durabilité pour le cacao, dont l'épicentre est la protection des personnes et de la planète. L'Initiative Cacao et Forêts est un élément clé de cette stratégie. Pour réaliser notre ambition de 2025, à savoir une chaîne d'approvisionnement en cacao sans déforestation, nous assurerons une traçabilité à 100 % du cacao que nous achetons. Nous pensons que la législation a un rôle à jouer dans l'amélioration de la gouvernance et de la transparence et nous encourageons tous les acteurs de la chaîne d'approvisionnement du cacao à apporter leur expertise pour soutenir la réglementation gouvernementale existante et à venir dans les pays d'origine et de consommation du cacao. Cette réglementation pourrait entraîner des changements positifs significatifs dans les domaines des droits de l'homme et de la déforestation. Nous sommes fiers de partager nos actions et nos progrès, car nous savons que le monde que nous voulons pour demain commence par la façon dont nous gérons notre entreprise aujourd'hui. »



Loes WIERSTRA
Chef de Projet Environnemental, Cocoanect

« En Côte d'Ivoire, Cocoanect a établi des partenariats solides avec le principal fournisseur de services financiers du pays, Advans, et Callivoire, une société de solutions agricoles, afin de faciliter l'accès des petits exploitants agricoles au financement pour la transition vers des moyens de subsistance de plus en plus durables et résilients basés sur l'agroforesterie. Nous nous sommes basés sur des études existantes et des technologies émergentes pour développer notre approche. Les leçons apprises et les bonnes pratiques que nous avons identifiées seront utilisées par Advans pour s'engager avec des tiers afin de mener d'autres études visant à identifier les critères clés de réussite des systèmes de prêts agroforestiers dans le secteur du cacao ».



3.2.3. Traçabilité

La mise en place d'un système national de traçabilité du cacao est l'un des engagements clé de l'ICF. Le système de traçabilité vise à vérifier l'origine des fèves de cacao dans la chaîne d'approvisionnement, avec pour objectif, 100 % d'approvisionnement en cacao traçable, de l'exploitation cacaoyère au premier point d'achat.

A cet effet, les actions suivantes ont été initiées par le gouvernement :

- Préparation au lancement de l'étude de faisabilité du système national de traçabilité, sur financement du Conseil du Café-Cacao, notamment à travers une procédure de sélection ouverte et inclusive du consultant

chargé de réaliser ladite étude ; la mise en place du système national s'appuiera sur les acquis des systèmes de traçabilité déjà mis en place et opérationnels par certaines des entreprises signataires du Cadre d'Action Commune ;

- Recensement des producteurs et de leurs vergers, en cours, sur financement du Conseil du Café-cacao ; les résultats du recensement seront disponibles en fin d'année 2020, au plus tard. Les données du recensement alimenteront le système national de traçabilité.

Sur le sujet, les entreprises investissent dans l'amélioration de la cartographie de la chaîne d'approvisionnement. Ainsi, elles ont cartographié, en deux ans, 492 900 ha d'exploitations agricoles.



Jean-Marie DELON
Responsable du Développement Durable en Afrique de l'Ouest, Cargill Cocoa & Chocolate

« La traçabilité est un élément essentiel pour gagner la confiance des consommateurs. Ces derniers souhaitent savoir d'où vient le cacao. Nous avons lancé un système d'information géographique pour cartographier les producteurs de cacao auprès desquels nous nous approvisionnons directement. Aujourd'hui, près de 90 % de notre chaîne d'approvisionnement en Côte d'Ivoire et plus de 70 % au Ghana ont été cartographiés. Ces données constituent un outil essentiel pour nous permettre d'identifier les risques et de lutter contre la déforestation grâce aux programmes spécifiques de Cargill Cocoa Promise ».



Oliver Von HAGEN
Directeur, Durabilité Ingrédients Globaux et Programme Carbone/Forêts, Barry Callebaut

« En 2019, nous nous sommes vraiment concentrés sur les grandes bases de données et la technologie pour nous permettre d'intensifier nos efforts. Nous avons créé des bases de données uniques pour les producteurs de cacao et leur avons fourni des services agricoles sur mesure. Nous avons maintenant cartographié la localisation géographique, ainsi que la taille de 222 723 plantations de cacao en Côte d'Ivoire et au Ghana. »





Cedric van CUTSEM
Directeur Associé Cocoa Life Operations, Mondelez International

« Une autre activité principale de nos plans d'action d'entreprise est la cartographie des plantations enregistrées par Cocoa Life. Nous avons cartographié 100 % des exploitations enregistrées auprès de Cocoa Life au Ghana, en Côte d'Ivoire et en Indonésie lorsque nous avons fixé nos objectifs en 2018, et nous sommes en bonne voie pour cartographier les plantations nouvellement enregistrées en 2019 - nous savons donc que notre cacao ne provient pas de zones forestières protégées. »

3.2.4. Inclusion sociale

L'inclusion sociale est l'une des dimensions clés de l'ICF. Elle vise l'implication des communautés locales, la prise de mesures de sauvegarde environnementales et sociales pour minimiser les effets sociaux et environnementaux liés à la mise en œuvre des actions. Les signataires du CAC se sont engagés à respecter les droits humains. En outre, ils reconnaissent qu'un engagement et une autonomisation efficaces des communautés productrices de cacao et des organisations de la société civile sont essentiels pour mettre fin à la déforestation et à la dégradation des forêts dans le secteur du cacao.

A cet égard, les actions suivantes sont menées :

- L'adoption par le Comité de Pilotage, par une procédure silencieuse, des normes de sauvegarde environnementales et sociales de la Banque mondiale, dans le cadre de l'ICF ;
- La préparation, en cours, de l'étude de l'opérationnalisation des mesures de sauvegarde environnementales et sociales (évaluation et financement des coûts liés aux mesures de sauvegarde environnementales et sociales, etc.).

Relativement à **l'implication des communautés** locales, les entreprises du secteur privé ont initié des consultations des producteurs autour des zones forestières, pour les sensibi-

liser aux questions de déforestation et à l'objectif de l'ICF. Selon le rapport de WCF, les entreprises élaborent des programmes sociaux qui ciblent plus particulièrement les femmes et les jeunes. Au cours des deux dernières années, les entreprises ont travaillé avec **1 680** communautés rurales en Côte d'Ivoire pour promouvoir les activités de l'ICF. En outre, des activités de sensibilisation par le Secrétariat Technique ont débuté en octobre 2019, avec pour objectif de susciter l'adhésion de toutes les parties prenantes en général et des communautés vivant dans les régions prioritaires et pour faciliter la mise en œuvre des projets pilotes identifiés à la phase de démarrage de l'Initiative Cacao et Forêts.





Alain-Richard DONWAHI
Ministre des Eaux et Forêts

« La troisième composante de l'ICF, l'inclusion sociale, vise à impliquer les communautés locales dans la préservation des forêts et à atténuer les effets des impacts éventuels liés à la mise en œuvre des actions prévues. L'agroforesterie à base de cacao sera promue, notamment dans les forêts classées fortement dégradées appelées « agro-forêts ». Cet objectif, ces actions, font partie de notre politique. Bien sûr, il y aura des espaces où les producteurs seront relocalisés, car nous avons l'intention de recouvrir 20 % du couvert forestier national à l'horizon 2030. Par ailleurs, des mesures de sauvegarde environnementales et sociales seront mises en œuvre, le respect des droits humains étant un élément central de la nouvelle politique forestière ».



Youssouf DOUMBIA
Président du Bureau Exécutif, OIREN

« L'OIREN est une plateforme de la société civile qui regroupe plusieurs organisations spécialisées dans les questions environnementales. Elle est impliquée dans les différents groupes de travail de l'ICF, en particulier dans le groupe "inclusion sociale et engagement des communautés". Nous jouons un rôle d'observateur afin de nous assurer que les engagements pris par les signataires soient tenus. Pour ce faire, nous suivons de près la prise en compte de certaines questions notamment celles liées aux revenus des producteurs et à l'accompagnement des producteurs et leurs familles dans le processus de création des agro-forêts. L'objectif majeur dans nos actions est de garantir le bien-être des populations et ceci inclut une meilleure répartition des bénéfices générés par les activités de production. Une des principales recommandations de l'OIREN est d'aider la société civile à organiser des consultations avec les populations locales en vue d'initier un cadre favorable de discussion entre ces populations et les partenaires du secteur privé. Cela permettra d'instaurer un climat de confiance et de faciliter la mise en œuvre des activités avec l'appui des communautés.

Nous sommes une plateforme crédible, représentative et sérieuse, qui fait des propositions pour la programmation et l'élaboration des décrets d'application du code forestier. Nous insistons sur l'importance de pouvoir mener des consultations avec les communautés concernées, pour mieux cerner leurs préoccupations et obtenir leur soutien pour aider à la bonne mise en œuvre de l'ICF. Nous sommes en faveur d'un dialogue franc, apaisé et constructif. »





Annemarijn NIJMEIJER
Doctorante, Responsable du Programme Environnemental, Cocoanect

« Depuis novembre 2019, Cocoanect et Nestlé ont uni leurs forces pour développer une série d'outils de sensibilisation ciblés, notamment des supports vidéo à utiliser lors de sessions de consultation communautaire dans les principales régions de production du cacao en Côte d'Ivoire. Une courte vidéo sera utilisée pour sensibiliser les communautés au nouveau Code forestier, en mettant l'accent sur ses implications pour les propriétaires d'arbres, les restrictions et les réglementations relatives à l'utilisation des ressources naturelles. Une autre vidéo de sensibilisation abordera les avantages d'une production de cacao durable, respectueuse de la nature et basée sur l'agroforesterie, par rapport aux systèmes actuels de monoculture, tout en fournissant des conseils pratiques aux producteurs sur la manière de mettre en œuvre des pratiques d'agroforesterie améliorées. »



Abdoulaye GADIERE
**Spécialiste Principal en Environnement
Banque mondiale, Abidjan, Côte d'Ivoire**

Importance de l'application des Normes Environnementales et Sociales (NES) de la Banque mondiale dans le cadre de l'Initiative Cacao-Forêt, Défis et Recommandations

« La Banque mondiale félicite les autorités et toutes les parties prenantes en Côte d'Ivoire, pour la reconnaissance et l'acceptation du développement durable comme principal paradigme du développement du secteur du cacao. Aussi les Normes Environnementales et Sociales (NES) dans le cadre de l'Initiative Cacao et Forêts ont l'avantage de faciliter une bonne planification de développement durable et la prise de décision éclairée en général, à travers d'une part, l'identification en amont des risques et impacts négatifs et, d'autre part, la mise en œuvre de mesures, approches et alternatives destinées à éviter, atténuer ou à compenser les dits risques et impacts négatifs ainsi que les conséquences des propositions d'aménagements associés.

Adoptées par le Conseil d'Administration de la Banque mondiale en Août 2018, les NES vont au-delà des Politiques Opérationnelles (PO) de sauvegardes environnementales et sociales qui visent uniquement à éviter les effets néfastes sur l'environnement biophysique et les communautés humaines pour maximiser les impacts positifs pour lesquels un projet ou un programme est mis en œuvre.

Ainsi, avec l'appropriation des Normes Environnementales et Sociales, l'ICF affiche sa volonté manifeste de faire de la prise en compte des questions aussi bien de Genre, d'inclusion sociale, de non-discrimination, de transparence, d'éthique de responsabilité, que de la lutte contre le



travail des enfants notamment dans la cacao-culture et de la gouvernance ses repères fondamentaux dans la mise en œuvre de son Plan d'Actions. Il en est de même de l'engagement des parties prenantes, de la lutte contre la Violence Basée sur le Genre (VBG), de l'afflux et de la gestion de la main d'œuvre, de la santé et de la sécurité des communautés, etc.

Par ailleurs, l'un des facteurs importants de l'adoption des Normes Environnementales et Sociales de la Banque mondiale est que celles-ci intègrent les exigences de protection environnementale et sociale préconisées par les autres institutions multilatérales et encouragent l'application des bonnes pratiques internationales. Par conséquent, en adoptant les Normes de la Banque mondiale, l'ICF prend en compte les exigences des politiques et normes de sauvegardes environnementales et sociales de l'ensemble des autres Partenaires Techniques et Financiers (PTF) intervenant en Côte d'Ivoire, à travers ce cadre harmonisé que représentent les NES de la Banque mondiale.

Cependant, si cette option est à saluer, il n'en demeure pas moins que des défis restent à relever au niveau de la mise en application des NES dans le cadre de l'ICF. Etant donné que celles-ci sont au début de leur application même au sein de la Banque mondiale, des divergences d'interprétation pourraient surgir et conduire à une mise en œuvre disparate de ces normes. De même, peu de consultants sont actuellement formés sur les objectifs et l'application des Normes Environnementales et Sociales ; toute chose qui pourrait conduire à la production d'instruments de sauvegarde en déphasage avec l'esprit des NES. Au-delà de ces deux facteurs de risques, tous les acteurs de la chaîne de mise en œuvre du Plan d'Actions de l'Initiative Cacao-Forêt ne sont pas forcément familiers avec ces normes ; ce qui représente un défi supplémentaire.

L'analyse de ces défis commande la formulation de quelques recommandations dans le but d'assurer une mise en œuvre efficace des Normes Environnementales et Sociales dans le cadre de l'Initiative Cacao et Forêts. Il s'agit entre autres de la conduite d'une série de sessions d'information et de formation sur ces normes, le recours à des consultants ayant une connaissance appréciable des Normes Environnementales et Sociales et de leur opérationnalité pour l'élaboration des instruments de sauvegarde du Plan d'Actions. Mais également de l'adoption d'une approche de gestion adaptable des impacts et risques, l'élargissement de l'équipe actuelle chargée de l'Inclusion Sociale à des compétences en sauvegarde environnementale, et la mise sur pied d'une seule et même équipe en charge de la Sauvegarde Environnementale et Sociale de l'ICF. C'est à ce prix que l'adoption des Normes Environnementales et Sociales par l'ICF aura un véritable impact positif dans la mise en œuvre de son Plan d'Actions. »

3.2.5. Suivi évaluation

Conformément à ses attributions, le suivi-évaluation de l'ICF a été confié Groupe de travail Suivi-évaluation présidé par le Secrétariat Exécutif Permanent REDD+.

Selon un processus participatif, impliquant notamment les structures publiques, les entreprises du secteur privé et la société civile, les

actions suivantes ont été entreprises :

- L'élaboration et la validation des indicateurs de performance et du schéma de suivi-évaluation de l'ICF ;
- L'élaboration du Manuel de procédures de suivi-évaluation. Le processus d'adoption dudit manuel est en cours.





Colonel AHOULOU Kouamé Ernest
Coordonnateur du Secrétariat Exécutif Permanent REDD+

« Le Secrétariat Exécutif Permanent de la Commission Nationale REDD+ a été mandaté pour le suivi-évaluation de l'Initiative Cacao et Forêts en assurant la présidence du groupe suivi-évaluation. A ce titre, sur la base des fruits des réflexions des cinq autres groupes de travail à savoir : (i) la Traçabilité, (ii) l'Inclusion sociale et l'engagement des communautés, (iii) la Protection et la réhabilitation des forêts, (iv) l'Agroforesterie et la production durable et (v) le Financement, le plan de mise en œuvre de l'ICF a été finalisé en affinant les indicateurs proposés par chaque groupe.

Le groupe suivi-évaluation s'est également attelé à l'élaboration du schéma de planification (plan d'actions pluriannuel) et du cadre de résultats qui ont été validés par le comité technique de l'ICF.

En ce qui concerne le manuel de suivi-évaluation de l'Initiative Cacao et Forêts, il est en cours de validation. Il vise essentiellement à formaliser et à harmoniser les procédures et outils du suivi-évaluation. Ce manuel constitue le socle de l'opérationnalisation du système de suivi-évaluation et informe sur les orientations pour le recueil des données, la méthode à suivre pour la collecte, l'analyse et l'interprétation des besoins de suivi technique et financier ainsi que l'évaluation des résultats et impacts socio-économiques de l'initiative. Ce document a été finalisé en mars 2020 et sera soumis au Comité de Pilotage de l'ICF pour validation.

Les activités de suivi-évaluation se poursuivront cette année avec les premières collectes de données. Pour une bonne mise en œuvre de ces activités, des ressources financières devront être mobilisées afin de permettre au groupe suivi-évaluation de jouer pleinement son rôle. Un projet de budget a été élaboré dans ce sens. Une attention particulière devra être accordée aux modalités de collecte de données au niveau du secteur privé et à la diffusion des données au regard du caractère confidentiel affiché par le secteur privé concernant ses données. »

3.2.6. Financement

Les signataires du CAC se sont engagés à mobiliser davantage de ressources techniques et financières pour la protection et la restauration des forêts, par la recherche de mécanismes financiers innovants, y compris la création d'un fonds public-privé pour le financement des activités de l'ICF.

Les actions préparatoires pour honorer cet engagement ont consisté à élaborer le budget de la phase pilote de l'ICF.

Ainsi, le budget de la phase pilote de 126 milliards de FCFA, soit 210 millions de dollars, ou

193 millions d'euros a été adopté en novembre 2018, par le Comité de Pilotage. Ce budget ne prend pas en compte les budgets individuels des entreprises signataires, non disponibles en novembre 2018.

Le budget de la phase pilote de l'ICF est intégré dans le budget total, sur 10 années, de la Stratégie de Préservation, de Réhabilitation et d'Extension des Forêts de 616 milliards de FCFA soit, environ 1 milliard de dollars, ou 939 millions d'euros.

Afin de mobiliser les ressources financières requises pour la mise en œuvre de la SPREF et de l'ICF, une table ronde des bailleurs de fonds



est prévue en 2020.

Parallèlement, les entreprises développent des modèles financiers innovants notamment, des contrats de Paiements de Services Environnementaux (PSE). Avec les PSE, les producteurs sont encouragés à protéger et à restaurer les zones forestières moyennant paiement. Les entreprises ont ainsi soutenu 1 340 producteurs au moyen de contrats PSE.

En outre, elles promeuvent l'inclusion financière pour améliorer l'accès des producteurs, particulièrement, les femmes, à des fonds de roulement et d'investissement. Elles fournissent des produits financiers à 120 000 producteurs, notamment au moyen d'Associations Villageoises d'Épargne et de Crédits (AVEC) qui soutiennent des producteurs.

L'ensemble des financements mobilisés par le secteur privé, dans le cadre de l'ICF pour l'année 2019, a été évalué par la WCF à **14,7 milliards de FCFA**.

En outre, Le Conseil du Café-Cacao finance, à hauteur de **6 milliards de FCFA**, l'opération de recensement des vergers cacao et des producteurs sur l'ensemble du territoire national, y compris les forêts classées. Bien que les ré-

sultats du recensement permettront d'avancer sur la traçabilité, ce montant n'est pas inscrit dans le budget de l'ICF. Le Conseil du Café-Cacao finance également l'étude de faisabilité de mise en place de la traçabilité du cacao d'origine Côte d'Ivoire ainsi que les ateliers de lancement et de validation à hauteur de **125 millions FCFA**.

Le financement de la Banque mondiale, dans le cadre du PIF, dans les forêts classées de Goin-Débé, Rapides-Grah et Haute-Dodo, estimé à **675 millions FCFA**, doit permettre de doter ces forêts de plans d'aménagement.

En ce qui concerne la création du Fonds ICF, des consultations sont en cours afin de définir la vision ou le schéma national du Fonds à créer pour répondre à l'ensemble des besoins de financement des actions de protection et de conservation des forêts ainsi que de préservation de l'environnement en Côte d'Ivoire. C'est un point de difficulté à résoudre.

Au regard des engagements financiers effectivement mobilisés par rapport aux besoins de financement (126 milliards), le défi restant à relever est à l'évidence lié à la mobilisation des ressources financières.



Alain-Richard DONWAHI
Ministre des Eaux et Forêts

« Le plus grand défi pour nous, est la mobilisation des fonds nécessaires pour la mise en œuvre de la Stratégie de Préservation, de Réhabilitation et d'Extension des Forêts et du plan d'action de l'Initiative Cacao et Forêts. Le financement nécessaire est d'environ 616 milliards de francs CFA, soit 939 millions d'Euros sur 10 ans, y compris le coût de la phase pilote de l'Initiative Cacao et Forêts. Il est évident que le budget de l'État ne peut pas tout financer. Nous voulons donc une plus grande implication du secteur privé dans la mobilisation des ressources financières requises. La mise en œuvre réussie de l'ICF et de la nouvelle politique forestière requiert une mobilisation nationale et citoyenne. En effet, la population, les communautés locales et les collectivités territoriales, doivent changer de comportement et de mentalité vis-à-vis de l'arbre et de la forêt. L'un des défis majeurs à relever reste la promotion de la culture de l'arbre. »



3.3. Actions prévues en 2020

En 2020, tenant compte de la situation pandémique due à la maladie à coronavirus, la priorité sera accordée à l'achèvement des actions

initiées au cours des deux premières années. Il s'agit des actions prioritaires résumées dans le message ci-après, du Ministre des Eaux et Forêts de Côte d'Ivoire :



Alain-Richard DONWAHI
Ministre des Eaux et Forêts

« L'évaluation s'est concentrée sur les résultats obtenus par les signataires du Cadre d'Action Commune et, surtout, a permis d'identifier les défis à relever ainsi que les actions considérées pour les résoudre.

À cette fin, il a été établi une liste d'actions prioritaires pour 2020, validées par le Comité de Pilotage, à savoir :

- Poursuivre la sensibilisation sur l'Initiative ;
- Développer au moins, trois nouveaux projets pilotes ;
- Produire les premiers rapports de suivi-évaluation de l'Initiative Cacao et Forêts ;
- Sélectionner et rendre opérationnel, le système de surveillance des forêts et d'alerte précoce de la déforestation forêts ;
- Mettre en place au moins trois projets pilotes de traçabilité sur la base de l'étude de faisabilité réalisée ;
- Actualiser les limites des forêts classées qui ont fait l'objet de partenariat avec certaines entreprises ;
- Actualiser les limites de toutes les enclaves dans les forêts classées, afin de permettre aux entreprises d'exportation d'assurer convenablement les opérations de commercialisation du cacao ;
- Elaborer le plan d'action opérationnel et le coût des mesures de sauvegarde environnementales et sociales ;
- Renforcer les actions de protection dans les 26 forêts classées cibles de la zone forestière, pour éviter le retour des paysans ;
- Poursuivre la mise en œuvre du PIF dans les forêts classées ciblées ;
- Organiser la journée nationale de planting d'arbres du MINEF, dénommée « 1 jour, 5 millions d'arbres » ;



- Créer un fonds public-privé pour le financement des activités de l'ICF.
- Etablir un plan d'action pour la poursuite de l'Initiative Cacao et Forêts sur la période 2021-2024.

Cette liste d'actions prioritaires constituait une feuille de route pour achever la phase pilote 2018-2020 et amorcer la phase active de la mise en œuvre de l'Initiative Cacao et Forêts à partir de 2021.

Toutefois, la situation sanitaire due à la pandémie à coronavirus aura certainement un impact sur la mise en œuvre des actions prioritaires identifiées. En conséquence, j'invite le Secrétariat Technique et le Comité Technique à évaluer l'impact du Covid-19 sur la mise en œuvre des actions prioritaires et proposer une feuille de route actualisée à la prochaine réunion du Comité de Pilotage.

L'achèvement de la phase pilote et le déploiement de la phase active requiert la recherche de solutions aux défis majeurs suivants :

- La mobilisation des ressources financières requises pour la mise en œuvre d'actions concrètes ;
- Le renforcement de la transparence et de la confiance entre les parties prenantes ;
- La coordination et la synergie des actions menées par toutes les parties prenantes.

J'ai la conviction que les signataires du Cadre d'Action Commune conjugueront leurs efforts pour les relever. Ce faisant, nous montrerons au monde entier l'exemple que le secteur public et le secteur privé peuvent accomplir, ensemble, des actions concrètes nourries par le respect et la confiance mutuels pour le bien de l'industrie, de la forêt et, surtout, pour le bien-être des communautés rurales. »



Richard SCOBAY
Président, Fondation Mondiale du Cacao (WCF)

« Nous sommes fiers des premiers pas de l'Initiative Cacao & Forêts : le premier rapport d'étape des activités du secteur privé montre que nous faisons ensemble des progrès pour atteindre nos objectifs 2022. Par exemple, en 2018-2019, en Côte d'Ivoire, les entreprises du cacao et chocolat ont planté plus de 2 millions d'arbres pour développer des systèmes d'agroforesterie et pour reforester des zones dégradées, cartographié presque 500 000 plantations et formé plus de 445 000 producteurs aux bonnes pratiques agricoles.

Nous mettons en place notre stratégie 'Plus de Cacao sur Moins de Terre'. La production agricole durable et un meilleur revenu pour les producteurs sont des conditions préalables fondamentales pour réduire la pression exercée par l'agriculture sur les forêts et renforcer la résilience des producteurs de cacao.

En 2020, nous voulons accélérer nos progrès avec des outils plus efficaces pour suivre et éliminer toute nouvelle déforestation. »





Colonel Major TONDOSAMA Adama
Directeur Général, Office Ivoirien des Parcs et Réserves (OIPR)

« En 2020, dans la zone cacaoyère, la priorité sera d'actualiser les plans d'aménagement des parcs nationaux et réserves. Pour rappel, chaque parc forestier dispose de son plan d'aménagement d'une durée de 10 ans. Ces plans de gestion doivent être actualisés après 5 années de mise en œuvre pour tenir compte des réalités du terrain et surtout des problèmes émergents. Nous envisageons de travailler avec le secteur privé notamment pour un co-financement public-privé de ces plans d'aménagement, permettant ainsi la conservation de certains espaces protégés qui ont été dégradés par la cacaoculture et constituent toujours des zones à risque de déforestation.

Certaines actions prévues ont pris du retard à cause de la mobilisation tardive des fonds. Une table ronde avec les bailleurs de fonds est prévue en 2020. Elle permettra le démarrage rapide des activités. Je souhaite en revanche insister sur l'urgence de la situation car la forêt ivoirienne continue d'être dégradée jour après jour. »



David SOLANO
Expert en Mobilisation des Ressources, FAO

« L'adoption du nouveau code forestier est un effort très important du gouvernement ivoirien. Ce processus a été mené de manière très inclusive avec l'implication de l'ensemble des parties prenantes à savoir les acteurs des secteurs public et privé, les partenaires techniques et financiers, les donateurs, et les organisations de la société civile. En somme, tous les acteurs clés ont participé activement à l'élaboration de la Stratégie de Préservation, de Réhabilitation et d'Extension des Forêts et des décrets d'application du nouveau code forestier. Une véritable collaboration où nous partageons des documents et donnons des commentaires aux équipes du Ministère des Eaux et Forêts qui rédigeaient les textes réglementaires.

Pour ce qui concerne la déforestation, il s'agit d'un problème majeur au regard de l'ampleur de la perte alarmante des superficies forestières. Nous ne pouvons pas attendre 10 ans pour changer les lois, aussi la vitesse à laquelle le code forestier est abordé est un bon effort. Peut-être qu'à l'avenir, nous devons corriger certaines erreurs, mais pour l'instant, le plus important est de donner la garantie aux acteurs qu'ils peuvent investir dans les forêts sans trop de risques, et de les sensibiliser au fait qu'une valeur importante provient des forêts. En intégrant toutes les préoccupations de la population, nous pouvons rendre compatibles les différentes utilisations des territoires.



Pour 2020, la FAO souhaite capitaliser sur l'ICF dans le développement de ses projets, afin de permettre un certain alignement et de créer des synergies entre nos interventions. C'est notamment le cas pour la sélection des zones géographiques pour les projets axés sur la restauration d'espaces naturels, la résilience des territoires, et l'investissement dans la production durable de cacao en étroite coopération avec le gouvernement et d'autres agences/bailleurs comme le PNUD, PNUE, OIM, etc., chacun y apportant son avantage comparatif pour résoudre ensemble des problèmes complexes. Par exemple, nous travaillons avec l'Organisation Internationale du Travail (OIT), de sorte à renforcer l'inclusion de la dimension de lutte contre le travail des enfants ».

IV. ACQUIS MAJEURS

La lutte contre la déforestation requiert non seulement la prise en compte de thématiques complexes, mais aussi l'implication de plusieurs acteurs du secteur public, du secteur privé et de la société civile. En outre, la mise en œuvre des actions d'envergure sur les moyen et long termes nécessitent une préparation minutieuse et collective.

Ainsi, en deux ans, des acquis importants ont été enregistrés, à savoir :

- La mise en place des organes de la gouvernance de l'ICF, à savoir le Comité de pilotage, le Comité Technique, les six Groupes de Travail et le Secrétariat Technique et l'Unité de coordination et de capitalisation des acquis de l'ICF logée au MINEF ;
- L'élaboration et l'adoption du plan d'action et du budget de la phase pilote, en novembre 2018, avec les contributions de toutes les parties prenantes ;
- La promulgation du nouveau code forestier, en juillet 2019 et la prise de 9 textes d'application dudit code ;
- L'établissement de la communication, d'une part, entre les partenaires du secteur privé et, d'autre part, entre le secteur public et le secteur privé ;
- La prise de conscience accrue sur la problématique de la déforestation et de l'agroforesterie qui se traduit notamment, par la création dans la plupart des compagnies, de services dédiés à la protection des forêts, l'agroforesterie, la durabilité ;

- La mise en place ou le renforcement de centres de production de plants forestiers ;

- L'engagement du Conseil du Café-Cacao, organe de régulation de ces deux filières, à coupler la régénération cacaoyère avec la plantation d'arbres forestiers, dans le cadre de l'agroforesterie ;

- L'intention manifestée par certaines entreprises signataires du CAC, de contribuer à la gestion des forêts classées, traduite par la signature de protocoles d'Accord avec le MINEF. Ces entreprises démontrent ainsi leur engagement à réduire leur empreinte carbone, sans attendre que toutes les conditions soient remplies par le gouvernement ;

- Le début de la mise en synergie avec certains projets et programmes visant les mêmes objectifs que l'ICF, en particulier avec le Projet d'Investissement Forestier (PIF) et le Programme de Réduction des Emissions (PRE) de la Banque mondiale avec pour résultat, l'accord de cette institution pour le financement des plans d'aménagement de trois forêts classées (Goin-Debé, Rapides-Grah, Haute-Dodo) situées dans les zones pilotes de l'ICF ;

- La tendance baissière de la déforestation observée dans certaines forêts classées dans 12 Régions administratives du Pays ; ce constat découle de l'observation faite sur la reconstitution de la forêt naturelle dans certaines forêts classées de l'Est et du Sud (par exemple Irobo et Mopri avec le retour des éléphants). Cette tendance est aussi observée dans la forêt classée du Cavally, à l'Ouest du pays.



V. DEFIS

5.1. Défis à relever

Certes, des acquis ont été enregistrés au cours des deux premières années de la phase pilote de l'ICF, mais d'importants défis restent à relever pour la mise en œuvre d'actions concrètes d'envergure, sur le terrain.

Il s'agit notamment de :

- La mobilisation des ressources financières requises aussi bien par l'Etat que le secteur privé, pour la mise en œuvre d'actions concrètes sur le terrain. C'est du reste le défi majeur. A cet égard, il est prévu, en 2020, une table ronde des partenaires techniques et financiers, des partenaires du secteur privé (y compris les acteurs du secteur cacao et de l'industrie chocolatière), pour le financement de la stratégie forestière et de l'Initiative Cacao et Forêts ;
- Le renforcement de la confiance et de la transparence entre les signataires du CAC, par une amélioration de la connaissance et de la compréhension mutuelle entre les partenaires. Ce faisant, la mobilisation des contributions financières par les deux signataires du CAC sera facilitée, et le partage d'informations entre les partenaires sera amélioré. Des concertations sont initiées en vue de définir et convenir des conditions de la participation pleine et entière du secteur privé et de certaines institutions publiques, au processus de mobilisation des financements, dans un cadre de partenariat gagnant-gagnant. Ce partenariat, pour être productif, devra être empreint de respect mutuel, de confiance et de transparence de la part des parties prenantes ;
- Le renforcement de la gouvernance, à travers notamment, une meilleure intégration des institutions publiques clés et l'implication de la société civile à la mise en œuvre de l'ICF, la prise en charge des impacts sociaux liés à la mise en œuvre de la stratégie forestière et de l'Initiative Cacao et Forêts. Le renforcement de la gouvernance passe également par le renforcement des capacités du Secrétariat Technique sur le plan des ressources

humaines, techniques et financières, afin d'améliorer la coordination et la synergie des actions menées par toutes les parties prenantes ;

- La coordination et la synergie des actions menées sur le terrain, par toutes les parties prenantes, afin d'optimiser les ressources techniques et financières pour l'atteinte des objectifs de l'ICF ;
- L'élargissement de la plateforme que constitue l'ICF aux autres chaînes de valeurs des cultures pérennes, comme l'hévéa et le palmier à huile, également sources de déforestation ; le but étant de faire jouer les synergies d'actions ;
- La consolidation et l'extension de la tendance baissière de la déforestation constatée pendant ces deux premières années, à l'ensemble des forêts classées dans les zones de production cacaoyère, par la poursuite de la lutte contre les défrichements illicites, avec la mise en place d'un système d'alertes précoces de la déforestation et d'un système national de traçabilité ;
- Le nécessaire équilibre à trouver entre les actions de promotion et de positionnement institutionnels, avec les actions concrètes à mener sur le terrain.

Ces défis sont d'ailleurs confirmés par les partenaires du secteur privé de l'ICF à travers les réponses au questionnaire administré dans le cadre de la préparation de l'atelier bilan de l'ICF. En effet, pour le secteur privé, le principal défi de l'ICF porte sur le renforcement de la confiance entre les partenaires.

Pour le secteur public, les PTF et les OSC, le principal défi porte sur la facilitation des contributions du secteur privé et de la mobilisation des ressources de l'Etat. Il faudrait également impliquer davantage les collectivités territoriales et la société civile dans la mise en œuvre des actions de l'ICF.

5.2. Dispositions pour relever les défis

Les dispositions à prendre pour relever les défis majeurs sont présentées dans le tableau ci-après.



DÉFIS MAJEURS	DISPOSITIONS À PRENDRE POUR LES RELEVER
<i>Mobilisation des ressources financières</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Limiter les contributions du secteur privé aux seules actions de l'ICF • Accroître la contribution financière du secteur privé • Inscrire l'ICF au Plan National de Développement (PND) 2021- 2025 • Impliquer fortement le Ministère de l'Economie et des Finances (MEF) • Organiser la table ronde des bailleurs • Créer le fonds destiné au financement des activités de l'ICF
<i>Renforcement de la confiance</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer la transparence et la communication entre les partenaires
<i>Meilleure Intégration des institutions publiques clés</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Initier une rencontre commune des signataires de CFI avec les institutions concernées pour identifier, discuter ouvertement et lever conjointement les difficultés
<i>Partage de l'information/ données</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Définir la nature des données et les conditions de partage des données • Clarifier les droits de propriété liés à ces données • Respecter la confidentialité des données sensibles • S'accorder sur le choix du gestionnaire des données (neutralité)
<i>Implication de la société civile et des collectivités territoriales</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Améliorer la sensibilisation et la communication sur l'ICF (enjeux, engagements, etc.), le Code forestier et ses textes d'application • Renforcer les capacités de la société civile
<i>Renforcement du secrétariat technique</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Revoir le format du secrétariat. (Le format actuel pourrait constituer un handicap de l'initiative. La solution serait qu'une seule entité avec des personnes dédiées, conduise le processus pour une meilleure coordination, capitalisation et pérennité des acquis • Doter le Secrétariat de ressources techniques et financières appropriées
<i>Elargissement de la plateforme que constitue l'ICF aux autres chaînes de valeurs des cultures pérennes, comme l'hévéa et le palmier à huile</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Mener des consultations auprès des responsables des autres filières en vue d'analyser les conditions propices pour favoriser les synergies d'actions • Mettre à contribution les structures compétentes du secteur public pour favoriser un ancrage institutionnel de la plateforme de concertation intégrant tous les secteurs.



VI PROPOSITIONS POST 2020

La période 2018-2020 a été consacrée à préparer la phase de mise en œuvre effective de l'Initiative Cacao et Forêts. En effet, elle aura permis de réaliser les prérequis, à savoir, créer l'environnement politique, institutionnel, légal et réglementaire, nécessaire à la réalisation des actions concrètes sur le terrain. Elle aura également créé les conditions d'une bonne communication et la confiance entre les signataires du CAC.

La période post 2020 sera consacrée à la consolidation et à la mise à l'échelle, des actions réalisées et des résultats obtenus au cours des deux premières années de la phase pilote. Elle devra être surtout consacrée à la réalisation des actions « lourdes » nécessitant des ressources financières importantes. Sous réserve de concertations approfondies entre les signataires du CAC, Il s'agit, entre autres de :

- Actualiser et publier les limites des forêts classées, à commencer en priorité par celles des cinq régions prioritaires de l'ICF (liste jointe en annexe) ;
- Réaliser l'état des lieux des forêts classées, et produire des plan d'aménage-

VII CONCLUSION

L'Initiative Cacao et Forêts suscite un réel engouement d'une part, de l'ensemble des membres signataires du cadre d'Action Commune et, d'autre part, de la société civile, des partenaires techniques et financiers et d'autres opérateurs privés engagés à préserver le patrimoine forestier et à sauver la planète.

D'importants résultats ont été enregistrés au cours des deux premières années de mise en œuvre de l'ICF, notamment en matière de mise en place de la gouvernance de l'ICF, de cadre politique, législatif et réglementaire du secteur forestier, de mise en œuvre d'activités d'agroforesterie.

Des difficultés ont été également identifiées

ments bancables ;

- Réaliser des cartes de traçabilité nationales, assorties d'une carte de suivi des approvisionnements du secteur privé ;
- Mettre en place et rendre opérationnel le système national de traçabilité physique et financière du cacao ;
- Déployer la politique de sauvegardes environnementales et sociales, avec notamment la collecte des données socio-économiques sur les forêts classées de catégorie 3 des cinq régions prioritaires.
- Mettre en place et rendre opérationnel le Fonds forestier y compris le Fonds public-privé destiné au financement de l'ICF.

qu'il convient de surmonter pour maintenir le momentum et mettre en œuvre des actions concrètes afin d'honorer les engagements pris. Parmi ces difficultés, la mobilisation de ressources financières demeure le défi majeur. Le relèvement de ce défi passe par la mobilisation de tous les acteurs de la chaîne d'approvisionnement du cacao aux côtés du gouvernement de Côte d'Ivoire, des partenaires techniques et financiers, afin d'opérer une transition en douceur et progressive vers une cacaoculture « zéro déforestation » ou un « cacao ami de la forêt ».





ANNEXES

ANNEXE 1 : Etat de mise en œuvre des engagements au 30 mars 2020

ENGAGEMENTS	CONTENU	ACTIONS POUR SOUTENIR L'ENGAGEMENT	ETAT D'AVANCEMENT AU 30 MARS 2020
		DÉLAI	
<p>A. Il n'y aura plus de conversion d'aucune zone forestière (telles que définies dans la réglementation nationale et par les méthodologies telles que la Haute Teneur en Carbone et la Haute Valeur de Conservation) pour la production de cacao</p>	<p>Actualiser les cartes du couvert forestier et de l'utilisation des terres pour les différentes Forêts</p>	<p>Dec. 2018</p>	<ul style="list-style-type: none"> * Remise officielle des limites administratives des forêts classées, des limites actualisées des parcs et réserves y compris les données numériques correspondantes ainsi que la catégorisation des forêts classées, aux partenaires du secteur privé cacao, le 21 mai 2019 * Diffusion des données numériques précitées, sur la site internet du SEP REDD+ * Remise officielle des cartes d'occupation des sols aux partenaires du secteur privé le 25 juillet 2019 * Conduite d'activités de sensibilisation, de contrôle et de surveillance par les agents de la police forestière, soutenues par des actions de la nouvelle Brigade Spéciale de Surveillance et d'Intervention (BSSI) du Ministère des Eaux et Forêts, dans 35 forêts classées ayant abouti à une baisse de la déforestation, notamment dans les forêts de 15 régions du Pays * Développement de l'outil Starling par la SODEFOR sur la forêt de Cavally et d'Image sur 3 régions de l'Ouest du pays (Cavally, San Pedro et Guémon) * Réalisation d'une étude financée par IDH sur l'évaluation des systèmes de suivi satellitaires et plateforme de monitoring en vue de sélectionner le système national de surveillance des forêts et d'alerte
	<p>Collecter des données socio-économiques sur les producteurs de cacao et leurs communautés dépendant de ces forêts</p>	<p>Dec. 2018</p>	<ul style="list-style-type: none"> * Recensement des producteurs en cours par le CCC * Etudes socio-économiques réalisées dans la forêt classée de Goin-Débé ; des études similaires sont en préparation pour les FC de Rapides Grah, Haut Dodo et d'Arrah.

ENGAGEMENTS	ACTIONS POUR SOUTENIR L'ENGAGEMENT		ETAT D'AVANCEMENT AU 30 MARS 2020
	CONTENU	DÉLAI	
<p>B. Les entreprises signataires et le Gouvernement s'engagent à éliminer toute la production et l'approvisionnement de cacao dans les Parcs Nationaux et Réserves conformément à la promulgation et à l'application de la politique forestière nationale en vigueur ainsi qu'au développement de moyens de subsistance alternatifs pour les agriculteurs touchés. Un plan d'action sera mis en place d'ici à fin 2018 pour assurer le respect de cet engagement</p>	<p>Amender et promulguer le Code Forestier</p>	<p>juin-18</p>	<p>* Le plan d'action de l'ICF a été élaboré de manière participative et inclusive et adopté en novembre 2018 ; *Projet de loi portant code forestier adopté par l'Assemblée Nationale 17 juillet 2019 * La loi portant code forestier a été promulguée le 23 juillet 2019. Les principaux textes d'application ont été élaborés et les consultations des parties prenantes sont en cours pour leur adoption. Au total 28 textes d'application sont élaborés dont 9 adoptés par le gouvernement * Un décret portant modalités de création des Agro-Fo-rêts a été adopté en Conseil des Ministres, le 9 octobre 2019.</p>
<p>C. Les entreprises signataires s'engagent à ne pas s'approvisionner en cacao provenant des Parcs Nationaux et Réserves au travers de leurs programmes d'approvisionnement direct et traçables, auprès des organisations de producteurs et des coopératives d'ici le 1er janvier 2018. Un plan d'action sera mis en place à fin 2018 pour assurer le respect de cet engagement.</p>	<p>Arrêter de s'approvisionner en cacao provenant des Parcs nationaux et Réserves</p>	<p>Janv. 18</p>	<p>*Engagement tenu</p>
	<p>Mettre un place un plan d'action pour assurer le respect de cet engagement</p>	<p>Dec. 18</p>	<p>* Adoption du plan de mise en œuvre de l'Initiative Cacao et forêts depuis novembre 2018</p>

ENGAGEMENTS	CONTENU	DÉLAI	ETAT D'AVANCEMENT AU 30 MARS 2020
<p>D. Une approche différenciée basée sur le niveau de dégradation des forêts sera développée par le Gouvernement pour les Forêts Classées actuelles, et sera traduite en une stratégie nationale de restauration des forêts, d'ici fin 2018. Les caractéristiques, les superficies, le calendrier, les rôles et responsabilités seront progressivement spécifiés au fur et à mesure, dans les plans d'aménagement.</p>	<p>Catégoriser les forêts en fonction de leur niveau de dégradation à travers la stratégie nationale de préservation des forêts</p>	<p>Déc. 18</p>	<ul style="list-style-type: none"> * La stratégie de Préservation, de Réhabilitation et d'Extension des forêts a été adoptée en février 2019 * La catégorisation des forêts classées a été transmise aux partenaires du secteur privé cacao le 21 mai 2019 * Les consultations des parties prenantes pour l'élaboration et l'adoption des décrets d'application sont en cours. Au total 28 textes d'application sont élaborés dont 9 adoptés par le gouvernement
<p>E. Un statut légal de protection et de gestion sera accordé par le Gouvernement aux forêts résiduelles du domaine forestier protégé (domaine rural) de Côte d'Ivoire, en particulier aux forêts sacrées, d'ici le 30 juin 2018</p>		<p>juin-18</p>	<p>L'article 26 de la loi n°2019-675 du 23 juillet 2019 portant Code forestier accorde un statut légal de protection aux forêts sacrées. Les textes d'application sont en cours d'adoption</p>
<p>Promouvoir l'investissement dans la productivité à long terme du cacao dans des zones appropriées d'un point de vue environnemental afin de produire « plus de cacao sur moins de terres »,</p>	<p>Identifier les bonnes pratiques, les itinéraires techniques et les mécanismes incitatifs pour la restauration des forêts, et les systèmes d'agroforesterie mixtes.</p>		<ul style="list-style-type: none"> * Un état des lieux des systèmes agroforestiers en Côte d'Ivoire a été fait par les parties prenantes au cours d'un atelier tenu en novembre 2018 * Des travaux en cours au sein du Groupe Thématique Agroforesterie pour la collecte d'informations sur les systèmes Agroforestiers existants et l'analyse de leur viabilité économique * Des TDR disponibles pour l'étude des outils de vulgarisation * D'importants projets d'agroforesterie sont en cours par les partenaires privés dans le domaine rural
<p>Assurer la fourniture de matériel végétal amélioré, la formation aux bonnes pratiques agricoles, à la nutrition des cultures et à la fertilisation des sols, la protection phytosanitaire</p>		<ul style="list-style-type: none"> * Des fiches projets élaborées et validées par l'ensemble des parties prenantes dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie de Préservation, de Réhabilitation et d'Extension des forêts et de l'Initiative Cacao et Forêts ; actions prises en compte et en cours de mise en œuvre dans les projets des partenaires * Les partenaires privés de l'ICF poursuivent les actions de formation des producteurs sur les bonnes pratiques de production durable de cacao (BPA) 	

ENGAGEMENTS	ACTIONS POUR SOUTENIR L'ENGAGEMENT	DÉLAI	ETAT D'AVANCEMENT AU 30 MARS 2020
CONTENU			
	<p>Développer des modèles d'agroforesterie durables, en consultation avec toutes les parties prenantes.</p>		<p>* Des discussions en cours au sein du Groupe Thématique Agroforesterie pour collecter données sur les systèmes agroforestiers et réaliser l'analyse de l'efficacité économique de ces systèmes et faire des recommandations pour améliorer les interventions des partenaires.</p> <p>* Des modèles d'agroforesterie sont en cours de mise en œuvre (test) par certains partenaires privés de l'ICF, à travers notamment les projets Transparence et cacao ami de la forêt.</p>
<p>D. Améliorer la cartographie de la chaîne d'approvisionnement, avec pour objectif final 100% du cacao traçable depuis la plantation jusqu'au premier point d'achat. Le secteur privé, en collaboration avec le Gouvernement, développera un plan d'action de traçabilité assorti d'un chronogramme qui sera mis en œuvre étape par étape afin d'atteindre une traçabilité complète et vérifiable, applicable à tous au plus tard fin 2019.</p>	<p>Réaliser une étude de faisabilité sur la traçabilité physique et financière ;</p>	<p>Dec. 19</p>	<p>* Un état des lieux des systèmes agroforestiers en Côte d'Ivoire a été fait par les parties prenantes au cours d'un atelier tenu en novembre 2018</p> <p>* Des travaux en cours au sein du Groupe Thématique Agroforesterie pour la collecte d'informations sur les systèmes Agroforestiers existants et l'analyse de leur viabilité économique</p> <p>* Des TDR disponibles pour l'étude des outils de vulgarisation</p> <p>* D'importants projets d'agroforesterie sont en cours par les partenaires privés dans le domaine rural</p>
<p>Les signataires reconnaissent que l'engagement effectif et la responsabilisation des communautés productrices de cacao et des organisations de la société civile dans le Cadre d'Action sont essentiels pour mettre fin à la déforestation et la dégradation des forêts en Côte d'Ivoire.</p>	<p>Promouvoir des modèles communautaires de protection et de restauration des forêts avec la participation et l'engagement des communautés concernées</p>	<p>Dec. 19 (Cf PAA)</p>	<p>Chronogramme d'activités actualisé et disponible</p> <p>* Normes de sauvegardes de la Banque Mondiale adoptées par le Comité de pilotage pour ICF</p> <p>* Démarrage du processus de recrutement de Consultants en vue de la de transcription de ces normes en plan d'action opérationnel, pour l'ICF</p> <p>* Démarrage des activités de sensibilisation sur le terrain</p>

ENGAGEMENTS	ACTIONS POUR SOUTENIR L'ENGAGEMENT		ÉTAT D'AVANCEMENT AU 30 MARS 2020
	CONTENU	DÉLAI	
	<p>Evaluer et prendre (le gouvernement) les mesures pour réduire les impacts sociaux et les risques liés aux changements d'utilisation des terres proposés, sur les producteurs agricoles et leurs communautés</p>	<p>Dec. 19 (Cf PAA)</p>	<p>Cette action sera réalisée à la suite de la restitution des résultats de l'étude portant sur la déclinaison opérationnelle des normes de sauvegardes environnementales et sociales</p>
	<p>Préparer (le gouvernement) des directives opérationnelles sur les questions de réinstallation et de restauration du niveau de vie des populations affectées</p>	<p>Dec. 2018</p>	<p>Cette action sera réalisée à la suite de la restitution des résultats de l'étude portant sur la déclinaison opérationnelle des normes de sauvegardes environnementales et sociales</p>
	<p>Développer un système de suivi-évaluation</p>		<p>* Schéma de planification et Cadre de résultats de l'ICF ont été établis en concertation avec l'ensemble des parties prenantes en avril 2019 * Le manuel de procédures de suivi-évaluation de l'ICF a été élaboré avec des membres du groupe de travail suivi-évaluation et le SEP REDD+. La validation du manuel est en cours..</p>
<p>Un processus transparent et crédible sera développé de manière conjointe afin de mesurer et suivre les progrès réalisés grâce aux actions du Cadre, d'ici le 30 septembre 2016</p>	<p>Adopter une série d'indicateurs de suivi généraux et vérifiables sur l'utilisation des terres, l'environnement et la situation socio-économique</p>		<p>* Indicateurs identifiés dans le Cadre de résultats de l'ICF élaboré en avril 2019</p>
	<p>Un reporting annuel, rendu public, par les entreprises signataires et le Gouvernement sur les progrès réalisés et les résultats relatifs à la mise en œuvre de leurs actions spécifiques liées au Cadre d'Actions.</p>		<p>* Finalisation du recrutement d'un Spécialiste suivi-évaluation (Agent SEP REDD+) pour l'élaboration du manuel de suivi-évaluation et la collecte des données</p>

ENGAGEMENTS	ACTIONS POUR SOUTENIR L'ENGAGEMENT		ETAT D'AVANCEMENT AU 30 MARS 2020
	CONTENU	DÉLAI	
<ul style="list-style-type: none"> Mobiliser davantage de ressources techniques et financières pour la protection et la restauration des forêts, par la recherche de mécanismes financiers innovants Promouvoir l'inclusion financière et l'innovation afin de faciliter l'accès des producteurs à des fonds de roulement et des fonds d'investissement nécessaires à la production et à la rénovation des plantations. 	<p>Créer un fonds public-privé pour le financement sur le long terme des actions de préservation et de réhabilitation des zones forestières de haute valeur de conservation.</p>	Dec. 2018	<p>Le Secrétaire et la Primature ont tenu des réunions sur le sujet (15 mars 2019, 23 mars 2019, 12 février 2020)</p> <p>Ces concertations initiées sous le leadership du cabinet du Premier Ministre, se poursuivent en vue de définir l'option du fonds pour la gestion durable des forêts appropriée</p> <p>Une table ronde pour le financement de la SPREF et de l'ICF est prévue en 2020</p>
<p>Chaque compagnie signataire préparera d'ici fin 2018 un plan d'action individuel qui sera rendu public. (P6 CAC).</p>		Dec. 2018	<p>Les plans d'action individuels des compagnies ont été diffusés sur leurs sites respectifs à partir de janvier 2019.</p>
<p>Avant d'être finalisés, les projets de plan d'action individuel seront partagés avec le Gouvernement pour commentaire</p>		Nov. 18	<p>Le gouvernement a transmis ses observations sur le plan d'action consolidé des compagnies.</p> <p>Le plan d'action consolidé des compagnies reste à affiner.</p>
<p>Le système de gouvernance de l'Initiative Cacao et Forêts établi pour aider au développement de ce Cadre d'Action Commune continuera à opérer après sa signature, et aura le mandat d'accompagner les différentes parties prenantes pour la mise en œuvre des actions de ce Cadre.</p>			<p>L'arrêté de gouvernance de l'initiative a été partagé sur support physique à l'ensemble des partenaires au Comité de pilotage du 08 novembre 2019.</p> <p>Il s'agit de l'arrêté interministériel N°00632 MINEF/CAB du 03 juillet 2018 portant création, fonctionnement et organisation du comité de pilotage des activités du Cadre d'Action Commune de l'Initiative Cacao et Forêts.</p> <p>Afin de capitaliser et assurer la pérennité des acquis de l'ICF, le MINEF a mis en place une Unité de Coordination de l'ICF par arrêté, logée au MINEF.</p>
<p>La Commission Nationale REDD+ déjà en place sera chargée d'examiner les progrès réalisés et fera des recommandations aux signataires pour la mise en œuvre diligente du Cadre d'Action</p>		Dec. 2018	<p>Le suivi -évaluation des activités de l'ICF a été confié au Secrétaire de Redd+. Le manuel de procédures de suivi-évaluation est en cours.</p>

ANNEXE 2 : Liste des forêts classées et des aires protégées dans les zones pilotes de l'Initiative Cacao Forêts

N°	NOM	SUPERFICIE (ha)	REGION	CATEGORIE
1	Forêt classée de CAVALY	67 327	Cavally	1
2	Forêt classée de N'GUECHIE	3 657	La Mé	1
3	Forêt classée de YAYA	2 444	La Mé	1
4	Forêt classée de MABI	10 087	La Mé	2
5	Forêt classée de BESSO	23 485	La Mé	2
6	Forêt classée de N'TO	13 253	La Mé	3
7	Forêt classée de N'ZODJI	13 426	La Mé	3
8	Forêt classée de TYONLE	4 300	Guémon	3
9	Forêt classée de FRANSOBLI	14 191	Guémon	3
10	Forêt classée de HEIN	11 102	La Mé	3
11	Forêt classée de SEMIEN	2 917	Guémon	3
12	Forêt classée de KOUIN	8 548	Guémon	3
13	Forêt classée de MONT TIA	25 119	Guémon	3
14	Forêt classée de SCIO	89 753	Cavally	3
15	Forêt classée de DUEKOUÉ	52 009	Guémon	3
16	Forêt classée de AGBO 1	15 748	La Mé	3
17	Forêt classée de CAVALY MONT SAINTE	15 037	Cavally	3
18	Forêt classée de GOIN-DEBE	130 931	Cavally	3
19	Forêt classée de MONT KOURABAHI	3 366	Nawa	3
20	Forêt classée de MASSAME	3 340	La Mé	3
21	Forêt classée de RAPIDES GRAH	225 388	San-Pédro	3
22	Forêt classée de HAUTE DODO	212 193	San-Pédro	3
23	Forêt classée de MONOGAGA	39 862	San-Pédro	3
24	Parc National de Taï	508 186	Cavally Nawa San-Pédro	Parc
25	Parc National du Mont Péko	34 000	Guémon	Parc
	TOTAL	1 529 669		



Initiative Cacao et Forêts



World Cocoa
Foundation



the sustainable
trade initiative



Ministry of Foreign Affairs

